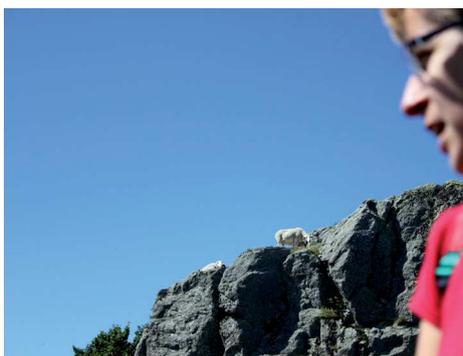


# Plan Pastoral Territorial des Monts d'Ardèche



## Diagnostic et programme d'actions 2018-2023



# Sommaire

## PREMIERE PARTIE : UN PREMIER PLAN PASTORAL REUSSI ..... 3

I. L'EXPERIENCE PPT DES MONTS D'ARDECHE 2011-2016 .....	3
II. AXE 1 : CONSTRUIRE UN PROJET PASTORAL SUR LE TERRITOIRE.....	5
a) Fiche 1 : Organisation et structuration du foncier .....	5
b) Fiche 2 : Organisation collective des éleveurs.....	7
III. GERER, AMENAGER ET EQUIPER LES ESPACES PASTORAUX.....	9
a) Fiche 3 : Ouverture et maintien des espaces pastoraux.....	9
b) Fiche 4 : Optimisation de la gestion pastorale.....	10
c) Fiche 5 : Aménagement des espaces pastoraux.....	12
IV. AXE 3 : MULTIUSAGE, ENVIRONNEMENT ET ESPACES PASTORAUX .....	14
a) Fiche 6 : Conciliation des usages sur les espaces pastoraux .....	14
b) Fiche 7 : Mobilisation du pastoralisme face aux enjeux environnementaux .....	16
V. ANIMATION DU PLAN PASTORAL.....	17

## DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU PPT ..... 18

I. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA NOUVELLE CANDIDATURE PPT 2018 - 2023 .....	18
a) Rôle du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et composition du comité de pilotage .....	18
b) Rôle de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.....	18
c) Prise en compte des évolutions territoriales.....	19
II. VERS UNE EVOLUTION DU PERIMETRE DU PPT MONTS D'ARDECHE :.....	19
a) Le périmètre du PPT.....	19
b) Le périmètre de coopération.....	20

## TROISIEME PARTIE : LES MONTS D'ARDECHE, TERRITOIRE PASTORAL ..... 21

I. UN TERRITOIRE AUX CONTRAINTES STRUCTURELLES MARQUEES.....	21
a) De fortes contraintes naturelles.....	21
b) ... qui ont conduit à une déprise importante.....	21
c) mais source de diversité de ressources fourragères.....	21
II. DIVERSITE DES FILIERES DU TERRITOIRE.....	22
a) Un bassin laitier fragilisé et des productions allaitantes en manque de production: .....	22
1) Bovins lait : .....	22
2) Bovins allaitants :.....	22
b) Une production ovine en quête de démarcation territoriale :.....	23
c) Une filière caprine dynamique : .....	23
d) Des productions végétales complémentaires des activités d'élevage :.....	23
1) La production de châtaigne complémentaire des activités d'élevage .....	23
2) Cultures légumières, petits fruits et autres productions végétales : .....	24
e) Les spécificités pastorales des exploitations des Monts d'Ardèche .....	24
III. DES ESPACES A FORTE NATURALITE GERES PAR LE PASTORALISME.....	25
a) Un milieu préservé.....	25
b) Les différents milieux pastoraux du territoire .....	25
1) Les milieux pastoraux du territoire au travers de l'enquête pastorale .....	25
2) Un potentiel pastoral sous exploité.....	26
3) Importance des prairies naturelles de fauche .....	26
5) La forêt, véritable ressource pastorale .....	27
c) Prédation / déprédation :.....	27
d) Une fréquentation touristique importante.....	27

<b>QUATRIEME PARTIE : STRATEGIE DU PPT DES MONTS D'ARDECHE 2018-2023.....</b>	<b>29</b>
<b>I. PLAN D' ACTIONS .....</b>	<b>29</b>
<i>a) Récapitulatif des objectifs du programme d'actions.....</i>	<i>30</i>
<i>b) Synthèse des fiches actions.....</i>	<i>31</i>
<i>c) Fiches actions du programme 2018-2023 .....</i>	<i>34</i>
Action 1 : Équiper et aménager les surfaces pastorales.....	34
Action 2 : Accompagner techniquement les éleveurs et les projets pastoraux .....	36
Action 3 : Multiusage, environnement et pastoralisme.....	38
Action 4 : Animer le plan pastoral .....	40
<b>II. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>42</b>

## Première partie : Un premier plan pastoral réussi

### I. L'expérience PPT des Monts d'Ardèche 2011-2016

Le plan pastoral des Monts d'Ardèche 2011-2016 a été porté par le Parc des Monts d'Ardèche en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Ardèche sur son périmètre, soit 138 communes en 2011 (voir carte du Parc en 2011 en annexe 1).

Le premier plan pastoral a été construit en 8 fiches actions dont une fiche-action pour l'animation globale du plan. Un tableau des principaux résultats est présenté ci-après ainsi qu'un bilan détaillé, rappelant l'objectif de chaque action, la liste des travaux et actions réalisés au cours des 5 années et leurs limites

Actions du PPT	Principaux résultats
<b>1. Organisation et structuration du foncier</b>	Mise en place des <b>conventions pluriannuelles de pâturage</b> en Ardèche : 1500 ha conventionnés en 2014 Création d'une Association foncière
<b>2 : Organisation collective des éleveurs</b>	Création des <b>4 associations d'éleveurs</b> regroupant plus de 120 éleveurs et accompagnement de 2 groupements pastoraux
<b>3 : Ouverture et maintien des espaces pastoraux</b>	Mise en place d'un avis pastoral lors des demandes de <b>brûlage dirigé</b> réalisées par la cellule brûlage dirigé départementale = 39 avis donnés Réalisation de 23 chantiers d'ouverture (mécanique ou manuelle) sur 105 ha
<b>4 : Optimisation de la gestion pastorale</b>	Réalisation de 45 conseils / diagnostics pastoraux Formation de 25 agriculteurs à l'amélioration des pratiques pastorales Suivi pastoral des 2 estives collectives
<b>5 : Aménagement des espaces pastoraux</b>	Environ <b>120 dossiers</b> de travaux réalisés : Réalisation de 200 km de clôtures, achat de 132 postes électriques, 45 tonnes à eau, 108 bacs d'abreuvement, 325 portes d'entrée de parc ... Réalisation de 14 km de pistes Création d'une cabane pastorale, reconquête et aménagements des estives communales de Loubaresse
<b>6 : Conciliation des usages sur les espaces pastoraux / promotion du pastoralisme</b>	Installation de 60 portillons sur chemins de randonnées Organisation de débats sur le pastoralisme lors de 3 éditions de la fête de la transhumance Promotion du pastoralisme auprès de public étudiant ou scolaire Mise en place d'une exposition sur le pastoralisme dans les Monts d'Ardèche
<b>7 : Mobilisation du pastoralisme face aux enjeux environnementaux</b>	Création d'un réseau d'éleveurs pouvant s'aider mutuellement dans la mise en place d'un chien de protection Informations et appui auprès des éleveurs concernés par la prédation

## **II. Axe 1 : Construire un projet pastoral sur le territoire**

### **a) Fiche 1 : Organisation et structuration du foncier**

**Rappel de l'objectif de l'action :** Sécuriser l'utilisation du foncier dans le temps afin de faire émerger des projets d'améliorations pastorales et limiter l'embroussaillage

**Actions d'animation réalisées : 83 jours**

#### **Conventions pluriannuelles de pâturage**

- => Rédaction d'un arrêté préfectoral encadrant les Conventions pluriannuelles de pâturage en Ardèche : arrêté paru le 11 juillet 2011
- => Rédaction d'un premier modèle de convention en 2011, mis à jour en 2016 suite à des précisions juridiques
- => Rédaction d'un premier document de communication sur la CPP en 2011, également mis à jour en 2016 ; diffusion de ces deux documents
- => Présentation de la CPP en réunion / informations à la demande sur la CPP / aide à la rédaction de CPP (exemple sur l'estive du Tanargue)
- => Rédaction d'articles dans la presse agricole pour faire connaître les CPP

#### **Associations de propriétaires**

- => Présentation de l'outil AFP et/ou AFA aux mairies (Loubaresse, Planzolles, St Mélyny)
- => Amélioration de la diffusion de l'information sur les ASP : rédaction d'une note à destination des agents de la Chambre d'Agriculture et des chargés de mission des collectivités sur les associations syndicales de propriétaires (ASP)
- => Accompagnement à la création d'associations :
  - création de l'ASP sur Planzolles le 11 octobre 2012 : accompagnement de la création, du fonctionnement et aide à la mise à jour suite à l'adhésion de nouveaux propriétaires fonciers
  - prise de contact et réflexion sur l'avenir de l'AFP de Marcols les Eaux
  - projet porté par un particulier souhaitant créer une AFP pour installer un jeune agriculteur sur Lachapelle Graillouse
  - projet porté par le CLI (comité local à l'installation) du Cheylard sur le secteur de Laglorie (réalisation de cartographie foncière)
  - étude de la faisabilité de la création d'une AFP sur l'estive du Tanargue

#### **Groupements pastoraux à gestion concertée**

=> Travail sur le fonctionnement des GP à gestion concertée validé en octobre 2012

Partie relevant des aspects fonciers : éclaircissement du lien entre les investissements, le propriétaire du foncier et le groupement pastoral

#### **Sécurisation du foncier des estives**

- => accompagnement de la mairie de Loubaresse sur son projet de création d'estives : communication sur l'estive, recherche d'un preneur, information sur les AFP
- => sécurisation du foncier du GP de Champlonge : recherche d'informations sur le sectionnal, accompagnement au renouvellement de la convention pluriannuelle de pâturage, réalisation de cartographie du foncier dans le cadre d'un état des lieux

### **Sectionnaux sur le plateau ardéchois / maintien du pâturage**

=> Appui à la résolution de problèmes liés à l'utilisation de sectionnaux et aux droits de pâturage dans les forêts domaniales (Ste Eulalie).

#### **Critères d'évaluation**

Nombre de diagnostics pastoraux réalisés (avec problématique foncière) : 4

Nombre de réunions et de participants lors des animations foncières : 10 réunions / 150 participants dans le cadre de la création des groupements pastoraux, 120 réunions dans le cadre de l'enquête pastorale

Nombre d'AFP montées : 1

Nombre de CPP signées : environ 1500 ha

Surfaces échangées : Pas d'évaluation possible

Surfaces acquises par la collectivité : aucune

#### **Limites du travail réalisé / difficultés rencontrées**

Difficultés pour mettre en place des associations foncières : la lourdeur de la démarche, le manque de motivation des propriétaires concernés et l'absence de porteurs de projets empêchent le développement de cet outil. De plus, l'Ardèche n'a jamais mis ce type d'outils en avant. Il n'existe qu'une seule AFP autorisée en fonctionnement sur le département. Il n'y a pas de « culture », ni même de connaissance de cet outil comme cela peut exister dans les Pyrénées ou les Savoie. La seule AFP créée dans le cadre du PPT est une AFP libre. Les propriétaires refusent de créer des AFP autorisées qui sont pourtant beaucoup plus efficaces dans la sécurisation du foncier. La pression de l'urbanisation est également un frein important.

Surfaces acquises par les collectivités : Aucune surface n'a été acquise par les collectivités.

## **b) Fiche 2 : Organisation collective des éleveurs**

**Rappel des objectifs** : Créer des modes d'organisation collective des éleveurs

**Actions d'animation réalisées : 186 jours**

### **=> Définition d'un cadre réglementaire pour les GP à gestion concertée agréés en Ardèche**

- Organisation et animation d'un groupe de travail sur la mise en place des critères d'agréments des groupements pastoraux.
- Rédaction d'un règlement interne aux groupements pastoraux

### **=> Création de 4 GP à gestion concertée sous forme d'associations loi 1901**

- Préparation, organisation et animation de 15 à 20 réunions pour créer les groupements
- Rédaction de plusieurs articles dans la presse agricole et locale
- Montage des dossiers d'agrément de 4 GP à gestion concertée et 1 GP classique (2011)
- Montage du dossier d'aide au démarrage de ces 5 GP
- Inscription au CFE des 4 GP à gestion concertée
- Appui à la mise en place d'une organisation au sein des GP à gestion concertée (élaboration d'un règlement intérieur type, de contrat liant le GP et ses membres, d'un formulaire de recensement des besoins individuels...)

### **=> Animation pour la structuration des groupements pastoraux**

- Mise en place d'un fonctionnement interne
- Appui à la gestion comptable du GP auprès des trésoriers (TVA, suivi des demandes de subventions), réalisation d'un fichier pour le suivi de la comptabilité des GP : formations des 4 trésoriers à l'utilisation de ce fichier (le 12 mars 2013)
- Diffusion de la proposition d'une banque concernant les prêts bonifiés pour un emprunt court terme dans le cadre d'un projet PPT : mise en avant du poids d'une négociation à plusieurs
- Rédaction d'un modèle de procès verbal de réception des travaux mettant fin à la convention de maîtrise d'ouvrage passée entre le GP et l'éleveur
- Rappel et organisation de la publicité des aides publiques

### **=> Professionnalisation des responsables de groupement et rigueur dans le suivi administratif**

Animation et appui à l'organisation des 4 assemblées générales des groupements pastoraux

### **=> Montage de 170 dossiers de subvention via les GP sur trois périodes**

- Aide à la mise en place de réflexion collective sur les achats : commandes groupées, échanges sur le matériel le plus adapté...
- Appui et accompagnement des éleveurs membres des GP au montage de leur dossier de subvention : appui au cas par cas, notes d'information collectives
- Interface entre les GP et la DDT : contacts réguliers avec les agents de la DDT sur les dossiers de subventions

### **=> Montage des demandes de soldes et d'acompte**

- Définition d'une organisation commune des demandes de solde
- Présentation et explications aux membres des GP des pièces nécessaires pour une demande de solde ou

d'acompte

- Formation des 4 trésoriers au montage des dossiers de solde
- Rédaction des comptes rendus techniques suite aux travaux

**=> Émergence d'une réelle dynamique sur des projets collectifs**

Propositions (en réunion GP) d'actions collectives autres que les demandes de subvention :

- intégration des Monts d'Ardèche dans le projet Mil'ouv
- promotion et fortes participations des éleveurs aux formations suivantes : chien de troupeau, coût de production, soins alternatifs en élevage, ...
- promotion de la cellule brûlage dirigé et de l'organisation de chantiers collectifs de brûlage
- visites de chantiers réalisés dans le cadre du PPT
- régulation des échanges, facilitation du partage d'expérience entre éleveurs et entre GP
- encouragement à l'organisation de commandes groupées
- organisation d'une demi journée de démonstration de pose de clôture électrique high tensile (le 3 décembre 2013, Loubaresse)

**=> Insertion de nouveaux éleveurs dans les collectifs créés**

- Organisation de réunions d'information à destination de potentiels nouveaux adhérents
- Recrutement de nouveaux adhérents

**Critères d'évaluation**

Nombre de structures collectives créées et nombre d'agriculteurs adhérents : 4 associations pastorales (124 adhérents au 31/12/2016), 2 groupements pastoraux

**Limites du travail réalisé / difficultés rencontrées**

Malgré l'absence d'habitudes de travail en collectif et des difficultés administratives en 2011, la mobilisation des éleveurs a été réussie et une réelle dynamique collective est née sur le territoire des Monts d'Ardèche.

Un des principaux enjeux est de ne pas perdre ces groupes constitués et donc de poursuivre une animation suffisante pour les faire vivre.

Enfin, un des groupements créés rencontre des difficultés de fonctionnement car les éleveurs le constituant se divisent en deux groupes avec des attentes et des problématiques très différentes.

### **III. Gérer, aménager et équiper les espaces pastoraux**

#### **a) Fiche 3 : Ouverture et maintien des espaces pastoraux**

**Rappel des objectifs :** Dégager de nouvelles surfaces pastorales et maintenir les espaces ouverts => **action intégrée à l'action 4 à partir de 2013**

#### **Actions d'animation réalisées : 33 jours**

##### **=> Amélioration et encadrement des brûlages dirigés, transmission du savoir faire local**

Mise en place d'un groupe de travail sur le brûlage dirigé

Organisation d'une journée sur la pratique du brûlage dirigé (journée du 24 janvier 2012)

Large communication sur le rôle du brûlage dirigé et les règles à respecter (articles dans la presse agricole et dans la presse locale, émission de radio sur le brûlage dirigé diffusé sur 3 radios locales)

##### **=> Analyse pastorale des demandes de brûlage dirigé**

Mise en place d'une convention de partenariat entre le Conseil Général de l'Ardèche, le SDIS et la Chambre d'Agriculture pour intégrer une analyse pastorale des demandes de brûlage dirigé réalisés par la cellule « Brûlage dirigé » départementale

2012 : 10 visites de terrain préalables à un brûlage dirigé réalisé par la cellule « brûlage dirigé » départementale

##### **=> Projets d'ouverture d'une cinquantaine d'ha**

Recensement des entreprises réalisant de l'ouverture

Conseil et diagnostic préalable à des projets d'ouverture (mairie de Loubaresse)

##### **=> Amélioration des connaissances de la réglementation et amélioration des pratiques de brûlages dirigés**

Organisation, en lien avec les services de l'Etat, de 14 réunions cantonales d'information à destination des agriculteurs, sur le brûlage dirigé

Échanges de pratiques entre les participants

Diffusion d'articles dans la presse sur la pratique de brûlage dirigé et sur la promotion de la cellule brûlage dirigée (article du 27/09/2012 et du 26/09/2013)

#### **Critères d'évaluation : Investissements réalisés**

23 projets d'ouverture sur 105 ha

#### **Limites du travail réalisé / difficultés rencontrées**

Des améliorations sont encore possibles dans le fonctionnement de la cellule « brûlage dirigé » afin que l'avis pastoral soit mieux respecté.

Difficultés pour réaliser les brûlages (réglementation pollution de l'air)

Manque de prestataires pour réaliser de l'ouverture mécanique, milieux parfois très difficiles y compris avec des engins spécialisés

Des efforts à poursuivre pour vulgariser les résultats de l'expérimentation sur les modalités d'ouverture (évolution lente des pratiques).

## **b) Fiche 4 : Optimisation de la gestion pastorale**

**Rappel des objectifs :** Mieux exploiter les parcours et valoriser les espaces ouverts dans un objectif d'amélioration de l'autonomie fourragère

### **Actions d'animation réalisées : 131 jours**

#### **=> Suivi pastoral**

- Estive du Tanargue chaque année
- Estive de Champlonge à partir de 2015

#### **=> Formation sur la gestion des parcours embroussaillés**

Formation de 3 groupes d'éleveurs au sein des GP (25 personnes)

Mise en place, préparation, organisation et montage de la formation

Réalisation de 12 diagnostics pastoraux (financement VIVEA pour l'animation de la journée, financement PPT pour le compte-rendu, les diagnostics préalables...)

#### **=> Réalisation de diagnostics pastoraux**

##### Diagnostics pastoraux préalables à une installation :

2011 :

- secteur « La Bâtie » à Issamoulenc à la demande du PNR
- secteur de « Mageouran » à Creysseilles à la demande de jeunes agriculteurs
- secteur du « Serre » à Gourdon à la demande d'un jeune agriculteur
- secteur du Bois Soubeyrand à St Genest Lachamp à la demande d'un jeune agriculteur

2012 :

- Secteur « le village » à Loubaresse, à la demande de la commune
- Diagnostic pastoral pour la remise en état de l'estive communale de Loubaresse
- Diagnostic pastoral à la demande de la mairie de Ste Etienne de Boulogne

2013/2014 :

- Secteur Pradon à Montselgues à la demande d'une jeune agricultrice

2016 :

- secteur de Cornuscle à St Pierre de Colombier à la demande d'une jeune agricultrice

##### Diagnostics pastoraux en vue de la réalisation d'aménagements

- Groupement pastoral des Volcans, secteur Cros de Géorand (2011)
- Groupement pastoral des Châtaigniers, secteur de Mézilhac (2011)
- Groupement pastoral des Boutières, secteur de Jaunac (2011)
- iagnostic pastoral sur Laurac en Vivarais à la demande d'une agricultrice et en vue de la création d'aménagement pastoraux (2013/2014)

##### Aide à la définition du projet d'ouverture :

Alain Vincent (Lussas), EARL Pouchon, Alain Chabrière, Etienne Fayard, GAEC Bon vent, Adrien Ledunois, Camille Ristori, Lynda Bouet, Emmanuel Fayard

### Autres diagnostics pastoraux

- 4 diagnostics pastoraux pour le renouvellement de MAET « Gestion pastorale » (2012)
- Secteur « Vesseaux – ST Julien du Serre – St Privat » à la demande de la communauté de communes (2013/2014)
- Visite de terrain et avis technique sur des espaces pastoraux à la demande de collectivités : Mairie de Faugères, St Vincent de Durfort, le Cheylard, Banne

#### **=> Développement d'un outil d'animation sur le pastoralisme**

Test avec un groupe d'agriculteurs du GP de la Borne au Tanargue de l'outil « Rami pastoral »

#### **=> Participation au fonctionnement de la cellule Brûlage dirigé**

- Prises des demandes, réalisation de cartographies, renseignements du tableau de suivi
- Visite de terrain pour émettre un avis pastoral sur les demandes de brûlages
- Accompagnement des éleveurs souhaitant réaliser un brûlage dirigé
- Informations des agriculteurs sur la possibilité de faire appel à la cellule : rédaction d'articles dans la presse agricole pour promouvoir l'utilisation de la cellule brûlage dirigé (8 demandes en 2013, 13 demandes en 2015, 8 demandes en 2016)

#### **=> Création de pistes fonctionnelles et pérennes**

Analyse des demandes de pistes pastorales : création de cartes de localisation, échanges avec les services de la DDT, propositions de nouveaux tracés, aide aux éleveurs à la définition de leur projet.

### **Critères d'évaluation :**

Nombre total de diagnostics, appuis, conseils réalisés : 45

Nombre d'agriculteurs formés : 25

### **Limites du travail réalisé / difficultés rencontrées**

Peu de demandes d'éleveurs, en particulier installés pour du diagnostic pastoral : les demandes viennent uniquement de communes ou de jeunes en cours d'installation.

Peu d'évolution de pratiques chez les agriculteurs installés depuis plusieurs années.

### c) Fiche 5 : Aménagement des espaces pastoraux

Rappel des objectifs : Équiper et aménager les parcours pour faciliter le travail des agriculteurs et améliorer le bien être des animaux => **action intégrée à l'action 4 à partir de 2013**

#### Actions réalisées : 33 jours

##### => Accompagnement des projets pastoraux

Rédaction d'un règlement d'attribution des aides du Plan Pastoral

Animation de réunions pour l'émergence de projets pastoraux concertés

Mise en relation des différents groupements pastoraux (organisation de commandes groupées)

Suivi des projets pastoraux d'envergure (cabane du Tanargue)

Conseils aux éleveurs dans le choix des équipements (présentation d'équipements innovants, mise en relation avec les entreprises ou avec des éleveurs voisins, diffusion de documentation...) / Rédaction d'un document sur le coût des clôtures

Visite d'équipements et d'aménagements relatifs à l'abreuvement des troupeaux (Drôme, 18 novembre 2011)

Organisation d'une journée de démonstration des équipements pour la clôture (le 20 janvier 2012)

Visites de terrain en vue de rédaction de note technique sur les projets de pistes des membres de GP

#### Investissements réalisés : acquisition de matériel pastoral par les exploitations adhérentes aux GP

120 dossiers de travaux en 3 vagues de demandes de subvention (2013, 2015 et 2016) soit :

	2013	2015	2016	Total
Clôtures électriques (km)	68,05	22,3	19,7	110,05
Grillage (km)	58,4	11,85	17,5	87,75
Nombre de postes électriques	89	20	23	132
Nombre des portes d'entrée de parc	196	43	86	325
Nombre de parcs de contention bovin	32	12	7	51
Nombre de parcs de contention ovin		7	6	13
Tonne à eau	23	12	10	45
Bacs d'abreuvement	48	33	27	108
Aménagement de points d'eau	10	4	0	14
Pistes nombre de projets	12	5	3	20
Pistes (km)	10	2,27	1,7	13,97
Ouverture nombre de projets	11	7	5	23
Ouverture (ha)	50	21,4	33,7	105,1

	<b>Montant des investissements prévisionnels en € HT</b>	<b>%</b>
Clôtures électriques	491352	<b>41,45</b>
Contention	237244	<b>20,01</b>
Tonne à eau, petits matériel	189963	<b>16,03</b>
Aménagement de points d'eau	44659	<b>3,77</b>
Pistes	135109	<b>11,4</b>
Ouverture	87017	<b>7,34</b>
<b>Total</b>	<b>1 185 344</b>	

Création d'une cabane pastorale pour l'estive du Tanargue  
Aménagement des estives de Loubaresse (clôtures, broyage)

#### **Limites du travail réalisé / difficultés rencontrées**

Lors de la première vague de travaux, les dossiers ont été montés dans la précipitation, sans toujours prendre le temps de la réflexion. Les éleveurs ont eu le sentiment qu'ils ne reverraient jamais de tels taux de subvention. L'effet levier du PPT a donc très bien marché mais une politique plus stable, se projetant réellement dans le temps, serait préférable pour éviter les effets d'aubaine. Cela permettrait aussi aux territoires de mieux définir ses priorités et d'avoir une réelle vision pour l'avenir des espaces pastoraux.

L'essentiel des investissements repose sur de l'investissement matériel. L'aménagement d'équipements fixes, réduisant le temps de travail à long terme et réellement structurant pour l'activité pastorale, est plus rare.

## **IV. Axe 3 : Multiusage, environnement et espaces pastoraux**

### **a) Fiche 6 : Conciliation des usages sur les espaces pastoraux**

**Rappel des objectifs :** Communiquer pour mieux faire connaître l'activité pastorale et ainsi réduire les comportements inadaptés

**Actions d'animation réalisées : 58 jours**

#### **=> Création d'outils pour informer et sensibiliser**

- Rédaction d'un article à insérer dans les topo guides de randonnées sensibilisant les randonneurs à la problématique pastorale
- Enregistrement d'une chronique radio diffusée sur plusieurs radios locales

#### **=> Homogénéisation de la signalétique et de l'information sur le pastoralisme au sein du PNR**

- Participation à la conception de panneaux d'information et de sensibilisation à installer sur les chemins de randonnée très fréquentés.
  - Mise en place d'un partenariat avec le comité départemental de la Randonnée pédestre pour la diffusion de cette maquette.
  - Distribution des panneaux « tenez votre chien en laisse » et « refermez la barrière SVP »
- Informations des éleveurs sur les panneaux "chien de protection"

#### **=> Sensibilisation du grand public au rôle du pastoralisme et ses principales problématiques**

Participation à trois éditions de la fête de Transhumance :

- **année 2012** : diffusion d'un film, installation d'une exposition sur la transhumance et organisation de 2 conférences sur le pastoralisme
- **année 2014** : diffusion d'un film sur la prédation et organisation de débats
- **année 2016** : installation de l'exposition sur le pastoralisme dans les Monts d'Ardèche et organisation de débats sur le pastoralisme

#### **=> Sensibilisation d'étudiants aux problématiques pastorales**

Sensibilisation du public scolaire et étudiants aux enjeux du pastoralisme (ENITA Clermont Ferrand, BTS Lycée agricole Olivier de Serres à Aubenas, BTS GPN Aubenas, étudiants en école d'ingénieurs, BPREA caprins)

#### **=> Lancement d'un projet communication sur le pastoralisme dans les Monts d'Ardèche**

Définition des objectifs, prise de contact avec des partenaires (Le Pradel, Ardelaine...), rédaction d'un cahier des charges pour une mission ethnographique.

#### **=> Étude ethnographique et reportage photographique sur le pastoralisme ovin dans les Monts d'Ardèche**

Participation au comité de pilotage de l'étude ethnographique

Apports d'informations et relecture du document de rendu

Réunion de travail avec le PNR pour déterminer comment valoriser cette étude auprès du grand public

Inauguration de l'exposition le 12 juin 2016 pour la fête de la transhumance

60 000€ (Région + LEADER) ont été engagés par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche pour la réalisation de l'étude ethnographique ainsi que la conception de l'exposition dont une déclinaison itinérante.

#### **=> Diffusion auprès de 380 personnes des principaux résultats de l'enquête**

Valorisation des résultats de l'enquête pastorale au travers d'une plaquette de communication : envoi à toutes les personnes ayant participé à l'enquête, à toutes les collectivités et autres partenaires ...

Traitements des données de l'enquête pastorale à l'échelle du Parc des Monts d'Ardèche

### **Investissements**

**=> Installation de 60 portillons sur les chemins de randonnées d'une communauté de communes**

- Communication auprès des collectivités territoriales sur les opportunités offertes par le plan pastoral en matière d'équipements de multi-usage et d'actions de communication/promotion du rôle du pastoralisme

### **Limites du travail réalisé / difficultés rencontrées**

Faible appropriation du plan pastoral par les collectivités territoriales

Faible utilisation de la maquette du panneau de sensibilisation des autres usagers

## **b) Fiche 7 : Mobilisation du pastoralisme face aux enjeux environnementaux**

**Rappel des objectifs :** mettre en avant le rôle des éleveurs et du pastoralisme pour la préservation des milieux et protéger les milieux pastoraux

### **Actions d'animation réalisées : 37 jours**

#### **=> Réduction des rejets de produits vétérinaires dans l'environnement**

Mise en place d'une action de réduction de la consommation de produits vétérinaires sur les élevages pastoraux (mise en place d'un partenariat avec le GDS et AgribioArdèche) Sensibilisation d'un groupe de 16 agriculteurs à l'utilisation de soins alternatifs aux produits pharmaceutiques

#### **=> Conciliation des enjeux environnementaux et pastoraux sur les espaces naturels remarquables**

Suivi d'un projet de ré-introduction du chamois sur l'estive du Tanargue

Suivi d'un projet d'aide à la sédentarisation des vautours fauves en Ardèche :

- participation à une réunion d'information à destination des agriculteurs de Montselgues,
- informations et sensibilisation des élus agricoles à la problématique du vautour fauve,
- visite d'une placette de nourrissage installée à Montselgues,
- transmission de fichiers sur le nombre d'ovins et caprins par commune à la LPO et au PNR,
- participation à une réunion sur le développement de placettes de nourrissage du vautour le 27 mai 2016

#### **=> Informations et appui auprès des éleveurs concernant la prédation**

Rédaction d'une étude de vulnérabilité et de sensibilité des élevages face à la prédation par le loup en Ardèche

Appui aux éleveurs des Monts d'Ardèche concernés par la problématique du loup : informations sur le plan loup, appui technique, conseils...

Participation aux réunions du comité grands prédateurs et aux réunions sur les indemnisations

#### **=> Capitalisation de l'expérimentation menée sur Montselgues et diffusion des résultats auprès des éleveurs**

Participation à la restitution de l'expérimentation de suivi des landes du site Natura 2000 B8

#### **=> Intégration du rôle du pastoralisme dans le maintien des milieux ouverts**

Participation à la restitution des enquêtes menées en Ardèche dans le cadre du projet MOH (milieux ouverts et herbagers)

#### **=> Prise en compte des enjeux environnementaux lors de la réalisation de travaux PPT**

Organisation des consultations environnementales pour les travaux financés dans le cadre du PPT et pouvant avoir un impact sur l'environnement (travaux de piste et de broyage notamment)

#### **=> Création d'un réseau d'éleveurs pouvant s'aider mutuellement dans la mise en place d'un chien de protection**

Organisation de plusieurs sessions de formation à l'éducation de chien de protection. Le temps d'animation lors de la formation et le devis de l'intervenant sont financés par des fonds VIVEA mais la préparation, l'organisation, le recrutement, la communication sont financées dans le cadre du PPT

Mise en place d'un fichier de suivi des chiens de protection présents en Ardèche et informations des portées disponibles

### Limites du travail réalisé / difficultés rencontrées

Pour le moment, peu de développement de projet sur les sites Natura 2000 ou sur les ENS.

### ***V. Animation du plan pastoral***

#### **Fiche 8 : Animation, mise en œuvre du plan pastoral, communication et évaluation**

**Rappel des objectifs :** promouvoir le PPT sur le territoire du PNR des Monts d'Ardèche, mettre en œuvre et assurer le suivi du PPT, évaluer le programme

**Actions d'animation réalisées : 100 jours pour la chambre d'Agriculture + 150 jours pour le PNR MA (hors financement PPT)**

Organisation et animation des comités de pilotage et techniques du PPT : organisation globale des COPIL et co-rédaction des documents supports

Rédaction d'un compte rendu des actions réalisées chaque année

Information et communication générale sur le Plan Pastoral auprès des divers acteurs

Réunions mensuelles sur le suivi, l'avancement et la mise en place du PPT avec le PNR des Monts d'Ardèche

Suivi financier du plan et lien avec les financeurs

Bilan mi-parcours en septembre 2014 et rédaction d'une stratégie 2013-2016 du PPT

Évaluation finale du PPT

#### **En synthèse**

Un premier plan pastoral qui a permis le renouveau du pastoralisme en Ardèche avec :

- L'émergence d'une réelle dynamique de soutien à l'élevage sur le département
- Une répartition des tâches entre partenaires efficaces et efficientes
- Une gouvernance territoriale fonctionnelle
- Des objectifs opérationnels quasi tous atteints

### I. Méthodologie d'élaboration de la nouvelle candidature PPT 2018 - 2023

Le nouveau Plan Pastoral Territorial, comme le précédent, est porté par le **Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**, en partenariat avec la **Chambre d'Agriculture de l'Ardèche**.

#### a) Rôle du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et composition du comité de pilotage

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche assure la coordination et le portage du PPT. A ce titre, il préside et pilote un **comité de pilotage composé des structures suivantes** :

- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
- Communautés de communes, GAL LEADER
- Représentants des éleveurs du territoire : présidents des associations et groupements pastoraux
- Partenaires institutionnels : Région Auvergne Rhône-Alpes, DDT de l'Ardèche, Conseil Départemental de l'Ardèche,
- Forestiers : ONF et CRPF
- Usagers des espaces pastoraux : CDRP 07, Fédération départementale de la Chasse, SMA
- Autres partenaires agricoles : EPLEA Olivier de Serres
- Acteurs de l'environnement : FRAPNA, Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, SICALA, élus représentant Natura 2000

Le comité de pilotage veille à la mise en œuvre du PPT et se réunit au moins une fois par an pour évaluer l'avancement et le suivi du projet. Ce comité de pilotage peut évoluer dans sa composition en fonction des dynamiques qu'initiera le futur PPT dans différents domaines (ex : acteurs environnementaux, opérateurs économiques, groupements de producteurs, ...).

Un comité technique composé d'agents et techniciens des structures identifiées précédemment se réunit en amont de chaque comité de pilotage et en fonction des besoins, pour préparer les bilans et les outils d'aide à la décision relatifs aux différentes opérations suivies par le comité de pilotage.

La dynamique PPT s'est également construite à partir de 2014 en lien avec la mise en place d'un Projet agri-environnemental et Climatique. Aussi, des comités de pilotage communs ont été organisés afin de partager les connexions (objectifs et réalisations) entre les deux démarches.

Les élus des communautés de communes Cévennes et montagne ardéchoise, entre Loire et Allier, et des Sources de la Loire, qui se sont réunis en communauté de la Montagne d'Ardèche ont ainsi contribué aux côtés du Parc naturel régional et de la Chambre d'Agriculture à la mise en œuvre du PAEC et du PPT.

#### b) Rôle de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

La Chambre d'Agriculture a la charge de la mise en œuvre opérationnelle du plan pastoral. Au cours du premier plan pastoral, elle a eu pour missions de développer des actions pour répondre aux objectifs suivants :

- **Sécuriser l'utilisation du foncier** notamment grâce à la mise en place des conventions pluriannuelles de pâturage
- **Mobiliser le foncier** pour favoriser et conforter de nouvelles installations et les exploitations en place
- **Limiter l'embroussaillage** et la perte de foncier agricole
- **Créer des associations d'éleveurs** capables de fédérer les projets pastoraux
- **Dégager de nouvelles surfaces pastorales** par ouverture de milieux embroussaillés
- **Mieux exploiter et valoriser les parcours** dans un objectif d'amélioration de l'autonomie fourragère et de maintien des milieux ouverts favorables à la biodiversité
- **Équiper et aménager les parcours pour faciliter le travail des agriculteurs, améliorer le bien être des**

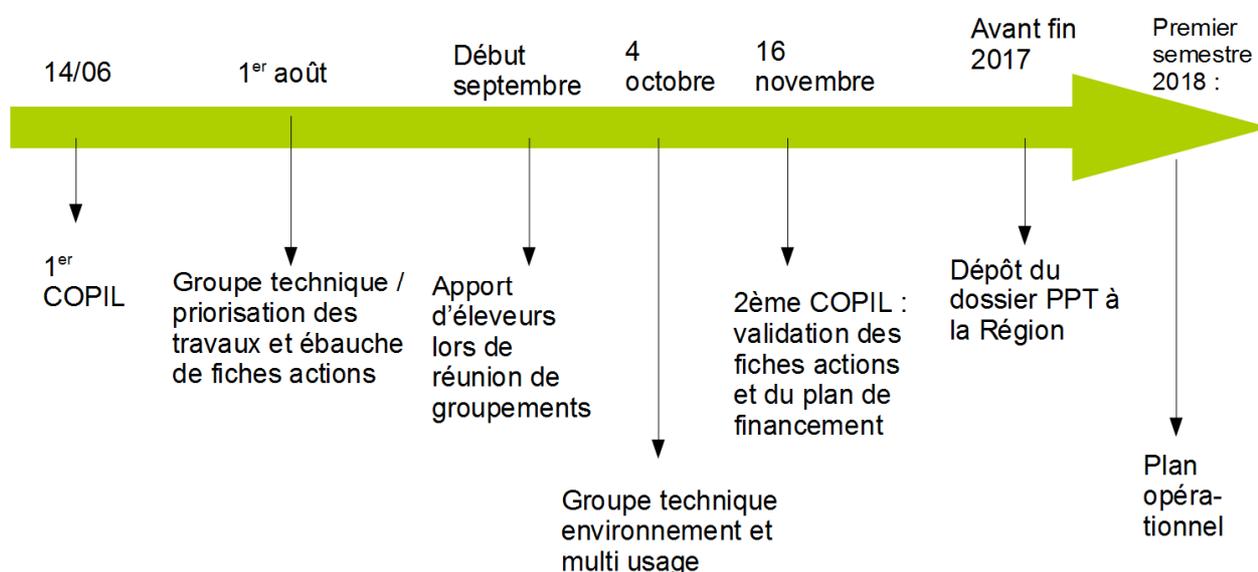
### animaux et mieux valoriser la ressource pastorale

- **Communiquer** pour mieux faire connaître l'activité pastorale et ainsi réduire les comportements non adaptés
- **Faciliter le multi usage** pour un espace pastoral réellement partagé
- **Mettre en avant le rôle du pastoralisme et des éleveurs** pour la préservation des milieux et de la biodiversité en général

Le Parc naturel Régional des Monts d'Ardèche, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et les partenaires du projet ont acquis, grâce au premier plan pastoral mais aussi via la démarche PAEC, une expérience notable dans le domaine pastoral et agro-environnemental.

### c) Prise en compte des évolutions territoriales

Comme pour le premier plan pastoral, ce second plan est construit en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et des représentants des diverses activités présentes sur les espaces pastoraux. Deux comités de pilotage précédés par des groupes de travail ont permis de définir un nouveau périmètre et les axes de la nouvelle stratégie du programme.



En 2015, un Projet Agri-Environnemental et Climatique a fédéré les acteurs de l'agro-écologie sur un périmètre comprenant celui du Parc des Monts d'Ardèche élargi à l'ensemble du plateau ardéchois.

Près de 160 agriculteurs ont ainsi été accompagnés par la Chambre d'Agriculture afin de mettre en œuvre ou de maintenir des pratiques favorables aux habitats naturels ou cultivés.

Afin de veiller à l'articulation des politiques agri-environnementales menées sur le territoire ardéchois, les élus agricoles et territoriaux réunis en comité de pilotage le 14 juin 2017, ont fait le choix d'élargir le territoire du Plan Pastoral Territorial jusqu'alors inscrit dans les limites du périmètre du PNR des Monts d'Ardèche, à celui du PAEC.

En partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, une mobilisation des communautés de communes ou d'agglomération concernées par la thématique s'est opérée. Intégrées pleinement dans la gouvernance du Plan Pastoral depuis le comité de pilotage du 16 novembre 2017, les communautés de communes deviennent désormais des interlocuteurs incontournables du développement pastoral en Ardèche.

## **II. Vers une évolution du périmètre du PPT Monts d'Ardèche :**

### a) Le périmètre du PPT

Le premier PPT du Parc des Monts d'Ardèche s'étendait sur les limites du périmètre du Parc dans le cadre de sa

Charte 2001-2013, soit 138 communes.

Depuis, le périmètre du Parc naturel régional a évolué et couvre désormais 149 communes dont 7 communes du département de la Haute-Loire (voir carte en annexe 2).

De plus, la démarche PAEC s'est construite sur un périmètre regroupant les communes du Parc, ses enclaves, 13 communes de la communauté Montagne d'Ardèche situées hors du périmètre Parc et la commune de Devesset, commune intégrée au PAEC du fait de sa forte densité en sites N2000 (voir carte en annexe 3)

Ainsi, le périmètre du deuxième Plan Pastoral Territorial couvrira une superficie totale de 2 617 km<sup>2</sup> et comportera 170 communes au total :

- les 149 communes du PNR des Monts d'Ardèche (y compris les 7 communes alti-ligériennes) et 2 villes portes Aubenas et Privas, soit **151 communes**

- les 13 communes de la communauté de communes « Montagne d'Ardèche » n'étant pas situées dans le PNR, + Devesset, **soit 14 communes**

- Les **5 communes** situées dans les « enclaves » du Parc : Les Sallèles, Chazeaux, Le Cheylard, St Michel d'Aurance et St Barthélémy le Meil.

**Ce périmètre définit donc les limites du futur PPT des Monts d'Ardèche** (voir carte en annexe 5 et listes des communes en annexe 6)

### **b) Le périmètre de coopération**

Afin de tenir compte des besoins identifiés en dehors de ces limites mais qui ne seraient pas couverts par une autre dynamique collective et territoriale de type PPT, les élus réunis en comité de pilotage ont proposé de définir un périmètre complémentaire dit « **périmètre de coopération** ».

Ce périmètre est constitué des communes des EPCI adhérents au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche qui ne seraient pas comprises dans le périmètre validé précédemment soit **35 communes** sur la bordure orientale du Parc (voir carte en annexe 4).

Les travaux réalisés dans le périmètre de coopération bénéficieraient prioritairement de cofinancement des crédits Départementaux ou des communautés de communes / communes et pourraient ainsi être complétés par des crédits FEADER.

Le cas échéant, les exploitations concernées seraient accompagnées par l'ingénierie PPT Monts d'Ardèche et leur dossier seraient validés dans le cadre de la gouvernance PPT Monts d'Ardèche.

Comme mentionné dans le paragraphe « composition du comité de pilotage », les représentants de l'ensemble des communautés de communes du Parc siègeront au sein du Comité de Pilotage du PPT.

### **c) La mobilisation des communes altiligériennes**

Le périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche comprend depuis mars 2014, 7 communes du Département de la Haute-Loire. Ces dernières sont intégrées dans le périmètre de la candidature PPT.

Aucune dynamique pastorale n'a été accompagnée en Haute-Loire par le Parc des Monts d'Ardèche depuis 2014. Aussi, le renouvellement du PPT doit être l'occasion d'instaurer un dialogue et une coopération dans l'action en faveur du soutien au pastoralisme auprès des groupements d'éleveurs dont le centre de gravité est situé sur les 7 communes du Parc, sur le massif du Mézenc. Des premiers échanges sur l'opportunité du PPT et d'un travail commun ont d'ores et déjà été établis avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire et l'Association Auvergne estives, coordonnant les dynamiques pastorales sur les départements 63, 15 et 43.

Périmètre PPT : 170 communes

Périmètre de coopération : 35 communes

Total des communes intégrées dans la démarche : **205 communes**

### I. Un territoire aux contraintes structurelles marquées

#### a) De fortes contraintes naturelles...

Les caractéristiques topographiques, climatiques ou pédologiques génèrent sur le territoire du PPT des Monts d'Ardèche, des conditions d'exploitation particulièrement difficiles. La pente et la pierrosité rendent souvent complexe, voire impossible, la mécanisation des surfaces agricoles, en particulier des espaces pastoraux. De plus, l'altitude et le climat, méditerranéen dans les pentes et montagnard en altitude (neige et vent), imposent des contraintes supplémentaires aux éleveurs aussi bien en été qu'en hiver. Enfin, les sols pauvres sont peu profonds et acides. Les pluies cévenoles, associées aux fortes pentes, créent des problèmes d'érosion qui réduisent encore les potentialités des milieux herbagers ou pastoraux. Ainsi, sur une grande majorité du territoire, les animaux doivent être complétés en fourrages 4 à 5 mois de l'année voire plus sur la partie montagne où les animaux sont en bâtiment du 15 novembre au 1<sup>er</sup> mai. La complémentation est également fréquente l'été, lors des épisodes de sécheresse.

#### b) ... qui ont conduit à une déprise importante

Les surfaces agricoles du territoire, notamment en zone de pentes, n'ont donc généralement pas pu être « intensifiées » et ont été **fortement impactées par la déprise agricole**. Certaines vallées ont même vu leur activité agricole quasiment disparaître et laisser place à des espaces boisés (Haute Vallée de l'Ardèche notamment). Ainsi, sur le territoire, on constate une diminution de 34 % du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 (31,5 % pour la région Rhône-Alpes). Concernant les surfaces exploitées, elles diminuent de 11 % sur le territoire contre 6 % pour la région sur cette même période. Cette diminution s'explique par la **disparition des surfaces herbagères en particulier : – 29 % de STH sur le territoire** pour une perte de « seulement » 6 % à l'échelle régionale.

Les pentes connaissent des phénomènes de déprise agricole du fait d'un abandon des surfaces trop difficiles à exploiter, alors que les zones d'altitude souffrent de la faible **densité de présence humaine**, du fait de l'agrandissement des exploitations (transmission des exploitations, conversion à l'élevage allaitant). Paradoxalement, **des tensions sur le foncier** sont également existantes et entraînent des difficultés, notamment sur la transmission/reprise des exploitations agricoles.

#### c) mais source de diversité de ressources fourragères

L'agriculture des Monts d'Ardèche a su exploiter au mieux les différents espaces qui s'offrent à elle. Malgré les difficultés engendrées pour la fauche, le gyrobroyage ou encore la conception de parcs, la pente présente l'intérêt d'offrir un gradient d'altitude et une variation de l'exposition. Ceci permet, à l'échelle d'une exploitation, de bénéficier d'un étalement de la ressource. Les exploitations possèdent des ubacs ou des parcours en altitude utilisés en période estivale et des pâturages de basse altitude, exposés à l'adret qui eux, vont être pâturés au printemps. En valorisant la complémentarité de leurs espaces pastoraux, les agriculteurs parviennent à faire pâturer les animaux une très grande partie de l'année et ainsi limitent leurs besoins en fourrages.

La disponibilité en fourrages, qui conditionne la taille du troupeau, est quant à elle, dépendante de la surface mécanisable que l'on retrouve généralement en fond de vallées ou sur le plateau. Malheureusement, dans les secteurs de très forte pente et à cause des très nombreux affleurements rocheux, la mécanisation est bien souvent difficile voire impossible. Ainsi, la constitution d'un stock de fourrage s'avère être une opération compliquée. Certains agriculteurs travaillent encore les terrasses manuellement ou avec du petit matériel adapté (type moto faucheuse) mais la plupart ont abandonné ce travail extrêmement pénible et préfèrent acheter tout le fourrage dont ils ont besoin. D'autres encore ont développé une stratégie d'autonomie fourragère différente : ils exploitent des prairies de fauche sur les zones de plateaux, parfois à plusieurs dizaines de kilomètres du siège de leur exploitation. Cette stratégie permet d'augmenter l'autonomie fourragère mais engendre par ailleurs des coûts de matériel et de transport non négligeables. Cependant, malgré les différentes stratégies mises en place, un quart des exploitations du territoire produisent moins de la moitié du fourrage dont elles ont besoin. Encore une fois, les agriculteurs doivent trouver le bon équilibre entre prairies de fauche

plus ou moins éloignées du siège de l'exploitation pour la constitution du stock fourrager et espaces pastoraux pour le pâturage des animaux. De plus, les exploitations basent leur fonctionnement sur la complémentarité de différents espaces pastoraux. Les châtaigneraies, les myrtilleires et les sous-bois font partie intégrante de la gestion pastorale.

## **II. Diversité des filières du territoire**

### **a) Un bassin laitier fragilisé et des productions allaitantes en manque de production:**

**L'élevage bovin est concentré sur le secteur d'altitude (> 900 m), à l'ouest du territoire, avec environ 330 élevages bovins pour près de 8 000 vaches adultes soit une moyenne de 24 vaches par exploitation (données EDE, juillet 2016).**

#### **1) Bovins lait :**

Un tiers des élevages bovins du territoire PPT produit du lait : 110 exploitations ont été recensées en 2016, pour un cheptel total de 3 100 vaches laitières adultes (troupeau de + de 10 vaches). Ces vaches laitières se situent majoritairement sur la partie montagne du territoire PPT (60 % des élevages).

L'effectif moyen d'un troupeau est de l'ordre de 29 vaches laitières, principalement de races Montbéliarde ou Abondance. L'alimentation pour le troupeau est basée sur la production d'herbe pâturée ou récoltée en fourrage sec ou humide pour une période d'hivernage longue (de novembre à mai). Les surfaces sont donc essentiellement constituées de surfaces en couvert herbacé permanent (prairies naturelles de fauche et de pâtures, de landes et de parcours). Les prairies temporaires, relativement peu développées, sont surtout situées sur certaines zones où les conditions pédo-climatiques et la pente le permettent. Très peu de surfaces sont cultivées en céréales (2 % de la SAU sur le secteur de la montagne).

La moitié des exploitations correspond à des petites exploitations, de moins de 150 000 L de quota, avec des bâtiments souvent vétustes et une productivité du troupeau faible.

Très peu d'éleveurs laitiers transforment au moins en partie leur production. Sur le secteur de la Montagne, le lait est collecté par 3 entreprises locales principalement. Ces laiteries transforment chacune plus de 3 millions de litres de lait standard en yaourt/fromages, sans label de qualité. Il y a donc peu de plus-value spécifique pour un lait produit sur un territoire de montagne. L'une de ces laiteries prend néanmoins en charge une collecte de lait Agriculture Biologique (AB), regroupant actuellement moins d'une dizaine de producteurs pour un volume d'environ 1 million de litres, ce qui permet une meilleure valorisation (prix au litre plus élevé).

Dans les années à venir, si la tendance actuelle se poursuit, la filière risque d'être confrontée à une diminution plus importante des volumes produits, qui mettrait en péril les collectes locales. L'arrêt des producteurs, qui se convertissent la plupart du temps à l'élevage de bovins allaitants, et l'absence de reprise d'exploitations sont en effet des facteurs d'augmentation du coût de la collecte.

#### **2) Bovins allaitants :**

219 exploitations ont un atelier bovin viande (atelier de plus de 5 vaches allaitantes adultes) selon les données de l'EDE (juillet 2016) soit un total de 4 700 vaches allaitantes sur le territoire. Ces exploitations sont principalement localisées sur la zone des Sucs et au nord du territoire, dans les Boutières. En moyenne, les troupeaux allaitants comptent 22 vaches mais une forte hétérogénéité existe avec des petits troupeaux d'une dizaine de vaches détenues par des éleveurs pluri-actifs et des troupeaux plus conséquents de 40 à 50 vaches.

70 % de ces exploitations élèvent des broutards maigres pour l'exportation et dégagent ainsi une faible valeur ajoutée. Les 30 % restantes correspondent à des animaux engraisés, en cycle long (génisses), souvent sous un signe de qualité (AOP Fin Gras du Mézenc), ou court (veaux gras, veaux des Monts du Velay, AB...), avec une valeur ajoutée à l'hectare plus importante. Ces filières souffrent cependant d'un manque de volume produit, qui remet en cause leur pérennité. On constate la même tendance pour la découpe et la transformation de viande.

Les systèmes allaitants sont caractérisés par leur grande extensivité en particulier sur le secteur de la montagne. La période de vélages, généralement au printemps, correspond à la pousse de l'herbe et permet de ne pas compléter les vaches, ni les veaux tout au long de la saison de pâturage. Sur les pentes, la sécheresse estivale et la faible productivité des surfaces ne le permettent pas et les animaux sont complétés, à minima en fourrage.

## b) Une production ovine en quête de démarcation territoriale :

L'élevage ovin sur le périmètre du PPT, demeure une activité importante tant par le nombre d'hectares utilisés que par le nombre d'exploitations concernées. L'élevage ovin se concentre sur les zones de pentes avec 87 % du cheptel présent en zone de pente sur les 37 000 brebis du périmètre. Le territoire du PPT compte plus de 224 exploitations détenant plus de 50 ovins auxquelles s'ajoutent un très grand nombre d'exploitations possédant des petits troupeaux de moins de 50 brebis (données EDE, juillet 2016). Il peut s'agir d'exploitations combinant un autre élevage (caprins, bovins...) ou d'exploitations non professionnelles avec quelques animaux pour l'entretien d'une petite châtaigneraie par exemple. Seule une trentaine d'exploitations possède plus de 300 brebis et, parmi celles-ci, 5 en ont plus de 500 brebis. Les exploitations ovines se concentrent principalement sur la zone des Boutières, dans la partie nord-ouest du territoire, avec des densités supérieures à 1 000 brebis par commune, ou encore au sud-ouest, sur la commune de Montselgues et les communes autour du Tanargue. L'élevage ovin local est presque exclusivement allaitant. Le territoire compte en effet seulement 11 exploitations laitières pour 1400 brebis laitières.

Le tiers de la production ovine du département est écoulee dans des filières organisées, par le biais du groupement de producteurs « L'Agneau Soleil », basé à Sisteron. Les agriculteurs adhérents peuvent s'engager dans des démarches de qualité de type Label Rouge « Agneau de l'Adret » mais, globalement, cette filière souffre d'un manque de débouchés rémunérateurs et d'un manque de reconnaissance, qu'un signe de qualité lié au territoire pourrait éventuellement pallier.

Les autres éleveurs vendent à des maquignons, à des bouchers, à des grossistes ou encore à des particuliers. Les exploitants ont tendance à se tourner de plus en plus vers la vente directe et de nombreux outils collectifs de vente ont vu le jour récemment. La rénovation de l'abattoir d'Aubenas en 2010, comprenant la modernisation de la chaîne ovine, constitue un atout indéniable pour le département et facilite le développement de circuits courts et la création d'une filière locale. Un projet est en cours afin de démarquer l'agneau né, élevé et abattu en Ardèche et pourrait être source d'une meilleure rémunération des éleveurs.

## c) Une filière caprine dynamique :

Les exploitations caprines, comme les exploitations ovines, sont caractérisées par de petits élevages, avec un effectif moyen d'environ 50 chèvres en transformation fromagère et 150 chèvres dans le cas de livraison du lait à une laiterie. Pour ces dernières, le troupeau est souvent associé à un atelier complémentaire : arboriculture, petits fruits... Le territoire représente un tiers de l'élevage caprin d'Ardèche, avec 114 exploitations détenant plus de 25 chèvres (EDE, juillet 2016) et près de 12 000 chèvres, principalement sur le plateau de Vernoux et au nord des Boutières. Trois entreprises principales assurent la collecte du lait : la fromagerie du Vivarais à Desaignes, au nord du périmètre, la fromagerie de la Drôme (Groupe Rians à Saint Félicien) et la coopérative Valcrest (groupe Eurial) à Crest (26).

En Ardèche, la transformation fromagère et la vente directe, en magasin ou épicerie ou sur les marchés représente un débouché intéressant. Un quart des exploitations a choisi de produire du fromage ou du lait sous le label AOP Picodon et la moitié des éleveurs transforme leur lait.

Pour plus de précisions, consulter l'annexe 7 sur le nombre d'élevage du territoire.

## d) Des productions végétales complémentaires des activités d'élevage :

### **1) La production de châtaigne complémentaire des activités d'élevage**

La châtaigne est une des productions agricoles emblématiques de l'Ardèche, probablement la plus réputée hors du département, mais également une ressource économique stratégique pour le territoire. Historiquement, avec environ **65 variétés locales de *Castanea sativa***, elle a permis une mise en valeur remarquable et très peu substituable, des pentes ardéchoises, ces espaces étant par essence fortement contraints pour une mise en valeur agricole. Et si l'Ardèche ne compte aujourd'hui plus que 5 000 ha de vergers exploités (contre 40 000 ha en 1960), elle reste le premier département français producteur de châtaigne, avec près de 5 000 tonnes produites par an soit la moitié de la production nationale. La filière, qui compte des opérateurs, transformateurs et metteurs en marchés, importants sur le territoire de l'AOP (Sabaton, Imbert, Ets. Chabert, Vivacoop

notamment) représente en outre près de 1 000 emplois à temps plein sur le département. La spécificité de la Châtaigne d'Ardèche est reconnue grâce à l'AOC obtenue en 2006 et confirmée par l'AOP obtenue en 2014. Avec cette reconnaissance de sa qualité et de sa spécificité, les marchés de la transformation ont progressé et le prix de la petite châtaigne s'est vu revalorisé. Une production de 2 000 tonnes de châtaignes d'Ardèche serait ainsi nécessaire pour satisfaire la demande existante sur le département.

Ainsi, un plan de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle a été mis en place en Ardèche avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département et de l'Europe (Leader) afin d'accompagner les castanéculteurs dans les travaux de rénovation et de renouvellement de leur verger, de développer les potentiels de production et de soutenir la filière AOP Châtaigne d'Ardèche.

Cette démarche a notamment permis de développer une méthodologie et une expérience dans la mobilisation foncière des zones en déprise dont les fondements doivent être partagés, en vue de mobiliser de nouvelles zones pastorales dans le cadre de la consolidation ou l'installation d'exploitations agricoles.

Les châtaigneraies, qu'elles soient exploitées ou non, représentent une ressource non négligeable pour l'alimentation du troupeau en fin d'automne et début d'hiver. Sur certaines exploitations, la châtaigne remplace les céréales et permet même de réaliser un flushing avant la mise en lutte. Le troupeau, en plus d'exploiter un aliment très énergétique, est aussi utilisé pour fertiliser et nettoyer la châtaigneraie au printemps et avant le ramassage des châtaignes. Les deux ateliers sont ainsi complémentaires voire interdépendants. De plus, la châtaigne compose 30 à 60 % du revenu des exploitations agricoles. Ainsi, cette particularité ardéchoise a permis de maintenir en place de nombreux petits troupeaux de brebis qui n'auraient sans doute pas perduré en l'absence de la production de châtaignes.

La ressource « châtaigne » pour l'élevage n'étant pas appréciée à sa juste valeur au niveau des régimes de soutien de la politique agricole commune, un travail spécifique sur ce point doit être accompagné dans le cadre du nouveau PPT.

## **2) Cultures légumières, petits fruits et autres productions végétales :**

En complément de l'élevage, les possibilités en diversification existent notamment par les cultures légumières. Traditionnellement, la culture de pomme de terre est ainsi bien implantée sur le territoire et les volumes produits peuvent aller de 5 à 15 tonnes par exploitation concernée. Un potentiel existe également pour les petits fruits (framboise, groseille, myrtille sauvage), notamment en lien avec la saison touristique. Pour ces productions, les débouchés sont bien présents mais les filières manquent de volumes, et par conséquent les fragilisent.

Dans les pentes, les productions végétales sont présentes essentiellement sur terrasses cultivées : viticulture, oliveraies, maraîchage, plantes aromatiques et médicinales.

### **e) Les spécificités pastorales des exploitations des Monts d'Ardèche**

Le pastoralisme ardéchois est organisé individuellement : les exploitations utilisent des surfaces privées, relativement regroupées autour de leur exploitation, et sont pour la plupart sédentaires (pas de grande transhumance). Quelques exploitations utilisent des petites estives locales (individuelles) sur les zones d'altitude et pratiquent une courte transhumance en bétailière. Le foncier n'est pas toujours sécurisé et les locations verbales sont très répandues.

Cette gestion pastorale individuelle s'explique par un foncier extrêmement morcelé et en grande majorité privé (98 % des zones pastorales recensées dans l'enquête pastorale sont majoritairement privées). Seules 2 associations pastorales existent sur le territoire (St Etienne de Lugdarès et Lentillères) mais l'une comme l'autre ne sont pas en activité. Des initiatives de création d'associations existent toutefois, mais en nombre limité.

Au cours du premier plan pastoral, afin de fédérer les éleveurs et de raisonner les aménagements pastoraux de façon collective, quatre associations pastorales ont été constituées. Ces associations regroupent aujourd'hui environ 120 exploitations sur le périmètre du PNR.

On dénombre également deux estives ovines collectives gérées par des Groupements pastoraux (les deux seules du département) sur des surfaces, pour l'essentiel, publiques :

- L'estive du Tanargue : 1 300 à 1 500 brebis environ appartenant à une quinzaine d'éleveurs des vallées entourant le massif

- L'estive de Champlonge : 900 brebis environ appartenant à deux éleveurs du Gard

#### En synthèse

Un territoire aux particularités topographiques difficiles  
Une déprise agricole marquée  
Des filières fragilisées par manque de production et par manque de reconnaissance  
Des exploitations d'élevages très extensives et essentiellement pastorales  
Des exploitations de petite taille et souvent diversifiées  
Une complémentarité de l'élevage et de la châtaigne  
Un pastoralisme individuel sur du foncier privé peu maîtrisé

### III. Des espaces à forte naturalité gérés par le pastoralisme

#### a) Un milieu préservé

Le Parc est riche d'un patrimoine naturel d'une très grande diversité qui a jusque-là été préservé de « certaines activités humaines préjudiciables à la nature : agriculture intensive, forte urbanisation, développement de grandes infrastructures... » grâce à de « fortes contraintes physiques imposées par le territoire (forte pente, vallées encaissées) (PNR Monts d'Ardèche, juin 2009). Au sein du parc, « les espaces naturels ou semi-naturels occupent de grandes superficies et abritent une grande diversité de milieux et d'espèces ». La combinaison d'une altitude élevée, de roches diversifiées et d'influences climatiques diverses confère à la partie montagne une biodiversité exceptionnelle. De profondes vallées font le lien entre cette zone de plateaux et l'est de l'Ardèche. Les pentes exposées au sud sont la plupart du temps recouvertes de landes à genêts tandis que celles au nord sont boisées. Enfin, le piémont est caractérisé par la présence de grès et de calcaire sur lesquels poussent une végétation adaptée à ces sols pauvres et secs, notamment la forêt de pins maritimes très dominante et la garrigue sur certains secteurs.

Les milieux pastoraux des Monts d'Ardèche se composent des pelouses et des landes montagnardes et subalpines, à myrtilles, callune et à genêt purgatif. Ils constituent des habitats de nidification ou d'alimentation pour certains oiseaux. Plus particulièrement, la lande à genêt purgatif est un habitat quasi endémique du Massif Central et a, de ce fait, été classée comme habitat d'intérêt communautaire par l'Union Européenne.

Cinq Espaces Naturels Sensibles et neuf sites Natura 2000 actifs sont situés partiellement ou complètement sur le territoire du PPT (voir carte en annexe 8). Sur certains secteurs, ces deux dispositifs se superposent mais restent complémentaires et sont parfois mutualisés en terme d'animation, ce qui porte à 10 le nombre de secteurs bénéficiant d'une politique de conservation des milieux naturels.

Les plateaux et une partie des pentes sont répertoriées en tant que Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type 1 (ZNIEFF1). Pour rappel, ces zones constituent un inventaire qui répertorie et décrit les espaces naturels caractérisés par un intérêt écologique (habitats et espèces), sans contrainte réglementaire associée.

#### b) Les différents milieux pastoraux du territoire

##### 1) Les milieux pastoraux du territoire au travers de l'enquête pastorale

Le territoire du futur PPT compte près de 75 000 ha de surfaces pastorales recensées lors de l'enquête pastorale

2013 / 2014 sur 1 149 pâturages (zones pastorales ou unités pastorales). Les pâturages mesurent donc en moyenne 65 ha contre une moyenne de 135 ha au niveau régional.

Les animaux majoritairement présents sont dans 42 % des bovins et 39 % des ovins avec une répartition différente selon les secteurs géographiques.

Les animaux utilisent les parcours toute l'année, seule une trentaine de pâturages est utilisée exclusivement l'été. Cette utilisation, tout au long de l'année, constitue une spécificité ardéchoise.

Les parcours sont principalement des landes pour 54 % d'entre eux mais on dénombre également 15 % de surfaces pastorales boisées. Plus de 28 % des zones pastorales du territoire présentent des châtaigniers qu'il s'agisse de vergers ou de taillis. Les pelouses ne représentent que 25 % des zones pastorales.

Enfin, 130 parcours ont été recensés comme étant abandonnées l'année de l'enquête soit plus de 8 900 ha, potentiellement récupérables. L'abandon de ces zones pastorales est souvent dû à un départ en retraite non suivi d'une reprise.

Pour plus de détail, consulter l'annexe 9 sur les résultats de l'enquête pastorale à l'échelle de ce PPT et la carte des zones pastorales en annexe 10.

## **2) Un potentiel pastoral sous exploité**

Malgré l'utilisation de surfaces multiples, les agriculteurs des Monts d'Ardèche reconnaissent ne pas valoriser au mieux leur parcours : la pression de pâturage est trop faible, les parcs sont généralement trop grands, les dates de pâturage ou la race des animaux ne sont pas toujours adaptées à la végétation en place... De plus, par manque de temps et de main d'œuvre, l'entretien de la végétation est souvent insuffisant. Dans les parcs trop grands, les animaux pâturent les zones où la végétation est la plus appétente, ces zones se dégradent peu à peu et d'autres zones moins appétentes sont par contre délaissées avec des conséquences sur la fermeture des milieux. Les agriculteurs ont conscience de l'existence de ces marges de progression mais la charge de travail engendrée et les investissements matériels à réaliser leur paraissent à l'heure actuelle difficilement surmontable pour une rentabilité qu'ils ont du mal à quantifier.

De même, cette sous-exploitation des parcours peut s'expliquer par une mauvaise estimation de la valeur pastorale. Les broussailles et principalement le genêt sont généralement perçues comme « l'ennemi » contre lequel il faut lutter perpétuellement. En effet, dans ce type de milieux, l'estimation de la valeur pastorale est difficile. Les agriculteurs ont besoin de s'approprier toutes les références produites ces dernières années pour pouvoir réellement considérer les landes comme une véritable ressource pastorale.

## **3) Importance des prairies naturelles de fauche**

Environ 25 000 hectares de prairies naturelles de fauche ont été recensés sur le PPT, dont certains milieux particulièrement riches en espèces. Ces prairies sont garantes d'une autonomie fourragère et sources d'une spécificité territoriale (AOP Fin Gras, filière lait à construire) mais menacées d'intensification ou de destruction (replis fourragers au détriment du pastoral, urbanisation). Elles conditionnent le maintien des exploitations pastorales en montagne et dans les pentes car elles permettent de constituer les stocks fourragers hivernaux indispensables à une autonomie, au moins partielle, des exploitations d'élevage. Les prairies de fauche peuvent également évoluer en estive au profit d'éleveurs venant chercher une décharge estivale et au détriment des besoins hivernaux des exploitations locales en fourrage.

## **4) Des zones humides à réhabiliter**

Les zones humides agricoles, avec plus de 3 100 hectares sur le territoire du PPT (soit plus de 80 % des zones humides agricoles du département), jouent deux rôles essentiels : un rôle de préservation de la biodiversité et un rôle de soutien d'étiage des cours d'eau. Sur les secteurs situés en altitude, il s'agit de milieux tourbeux, abritant de nombreuses espèces inféodées à ces milieux (Ligulaire de Sibérie ou Parnassie des marais par exemple) ou de prairies humides. Certains habitats (Formations herbeuses à nard raide, tourbières hautes actives et tourbières de couvertures) et espèces (Damier de la Succise,) sont reconnus par la directive Habitats.

Comme pour les autres prairies et landes, le pâturage (73 % des zones humides agricoles sont uniquement pâturées) et les pratiques agricoles permettent l'entretien du milieu, dans la mesure où un équilibre est atteint entre ces pratiques et l'évolution du milieu naturel. À l'inverse, l'abandon des pratiques agricoles entraîne une

colonisation progressive des ligneux, et à terme un reboisement spontané.

Ces surfaces, tout comme les ripisylves, souvent dénigrées par le monde agricole, présentent cependant un intérêt pastoral et peuvent constituer des surfaces tampons à mieux intégrer dans la gestion de la ressource en herbe lors d'aléas climatiques estivaux et dans le cadre d'une adaptation aux changements climatiques à venir. Le manque de références sur la valeur pastorale de ces milieux ne facilite pas la réhabilitation de ces surfaces par les éleveurs.

### **5) La forêt, véritable ressource pastorale**

Une partie relativement importante des landes et parcours se retrouve en milieu boisé ou semi-boisé, notamment certaines châtaigneraies. Ces milieux sont valorisés par **le sylvopastoralisme, pratique agroforestière la plus répandue** sur le territoire PPT, qui permet de valoriser les faines, glands, châtaignes comme de véritables apports énergétiques pour les troupeaux. Au-delà de la valorisation de la strate herbacée et des fruits forestiers, les troupeaux peuvent également consommer des branchages en été. En effet, lors de période de sécheresse, certains éleveurs coupent des branches de châtaigniers, frênes ou chênes afin que les animaux puissent consommer leur feuillage.

### **c) Prédation / déprédation :**

Une population importante de sangliers est présente sur le territoire des Monts d'Ardèche avec une concentration marquée dans les zones de pentes et de piémont. Les sangliers recherchent en partie leur nourriture sur les landes et prairies naturelles, créent des boutis, dégradant ainsi la qualité biologique du couvert et la ressource fourragère pour les exploitations. Afin de limiter ces dégradations, les agriculteurs limitent les apports en fumier et peuvent augmenter les fertilisations minérales moins attractives pour les suidés. Des dégâts importants sont également constatés sur les vergers de châtaigniers et les patrimoines bâtis ou aménagés (béalières, murets). Les dégâts varient en fonction des aléas climatiques et de la ressource en châtaignes, glands et faines. Les dégâts sur les clôtures, sur les prairies de fauche et dans les châtaigneraies créent une surcharge de travail sur des exploitations où la main d'œuvre est déjà le facteur limitant. De plus, la perte de rendement (prairies et châtaigneraies) et la dégradation des pelouses pour plusieurs années constituent des pertes économiques directes.

Depuis l'année 2014, une partie du territoire est classée Zone de Présence Permanente du loup (ZPP). Des attaques ont en effet été recensées sur les troupeaux depuis l'automne 2012. La sensibilité des exploitations et la vulnérabilité des troupeaux face aux conséquences de la prédation lupine ont été étudiées. La présence du loup peut ainsi constituer un facteur supplémentaire poussant à l'intensification de certaines exploitations (se repliant en bâtiment) ou d'abandon de landes et parcours trop exposés.

### **d) Une fréquentation touristique importante**

De par ses spécificités paysagères, le territoire du PPT attire un nombre important de visiteurs. Sur la montagne ardéchoise, les monts du Mézenc et du Gerbier de Jonc, sites classés, attirent plus de 300 000 visiteurs par an. De nombreuses activités de pleine nature se développent avec en tête la randonnée. Des boucles intercommunales, 3 GR, plusieurs GR de Pays, sont autant de possibilités offertes aux randonneurs, à pied, à cheval ou encore en VTT.

Ces activités de loisirs s'effectuent sur des espaces utilisés par l'agriculture et des difficultés à concilier les activités peuvent exister sur certains secteurs. Les usagers des espaces pastoraux n'ont pas conscience d'être sur des terrains privés, outil de production des exploitations agricoles. Un besoin d'explication, de sensibilisation du grand public est nécessaire. Les randonneurs, souvent en recherche de tourisme expérientiel, sont très demandeurs d'échanges avec les agriculteurs afin de comprendre leurs problématiques au travers de rencontres, bien plus efficaces qu'un panneau d'information coercitif. Les éleveurs sont quant à eux, inquiets de leur responsabilité en cas d'accidents (morsure de chiens de protection, charge de vaches...).

La poursuite du travail de médiation, l'accompagnement technique et juridique des éleveurs, les actions de communication, le tout en partenariat avec les associations de randonnée et les collectivités concernées, seront développés dans le cadre du futur plan pastoral.

### En synthèse

Des espaces pastoraux offrant une biodiversité remarquable → un enjeu de préservation des milieux remarquables

Une dominance de pâturages mais des secteurs à l'abandon → un enjeu de reconquête et de limitation de la déprise

Une utilisation des milieux par les troupeaux perfectible → un enjeu d'accroissement de la technicité pastorale

Des milieux, notamment humides, mal référencés sur leur valeur pastorale → un enjeu de reconnaissance des milieux sylvicoles, rypisylves et zones humides comme ressource

Des risques de prédation hypothéquant l'avenir des élevages pastoraux → un accompagnement technique tenant compte du risque d'attaque par les prédateurs

Des espaces pastoraux fréquentés par de nombreux autres usagers → une nécessaire conciliation des usages sur un département à l'activité touristique très importante

### **I. Plan d'Actions**

Le premier plan pastoral et la mise en place d'un PAEC ont initié une dynamique autour du pastoralisme en Ardèche.

La poursuite de cette dynamique est prioritaire dans les orientations d'un nouveau plan pastoral. D'autres actions émergent aujourd'hui et permettront aux Monts d'Ardèche d'aller plus loin dans la structuration et la professionnalisation de l'activité pastorale. Dans une démarche de progrès et avec une volonté de mener des actions qualitatives, les partenaires du projet ont construit un plan d'action ambitieux en 3 actions principales et 6 sous actions auxquels s'ajoute l'animation globale du plan.

## a) Récapitulatif des objectifs du programme d'actions

Nom de l'action	Objectifs
<b>Action 1 : Equiper et aménager les surfaces pastorales</b>	
1.1 Equiper et aménager les espaces pastoraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter le travail des agriculteurs</li> <li>Améliorer le bien-être des animaux</li> <li>Valoriser davantage la ressource</li> <li>Limiter l'abandon des surfaces pastorales</li> <li>Dégager de nouvelles surfaces pastorales par ouverture de milieux embroussaillés,</li> <li>Lutter contre la fermeture des milieux</li> <li>Faciliter le partage de l'espace, la conciliation des usages</li> </ul>
<b>Action 2 : Accompagner techniquement les éleveurs et les projets pastoraux</b>	
2.1 Organiser le foncier pastoral	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécuriser l'utilisation du foncier dans le temps</li> <li>Mobiliser du foncier pour conforter de nouvelles installations</li> <li>Limiter l'embroussaillage et la perte de foncier agricole</li> </ul>
2.2 Structurer les éleveurs en collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une structuration collective du pastoralisme pour faire émerger des projets pastoraux</li> </ul>
2.3 Œuvrer pour une gestion pastorale optimale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir les espaces pastoraux ouverts</li> <li>Améliorer l'autonomie fourragère des exploitations en exploitant et valorisant mieux les espaces pastoraux dont les châtaigneraies, myrtilleues, landes à callunes, sous-bois, zones humides, ripisylves...</li> </ul>
<b>Action 3 : Multi usage, environnement et espaces pastoraux</b>	
3.1 Communiquer / sensibiliser sur l'activité pastorale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter le partage de l'espace par une meilleure communication sur l'activité pastorale</li> <li>Valoriser les produits de l'activité pastorale</li> <li>Promouvoir et valoriser le rôle du pastoralisme dans la protection de l'environnement</li> </ul>
3.2 Assurer l'interface entre enjeux environnementaux et enjeux pastoraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévenir les risques de prédation</li> <li>Protéger les milieux pastoraux</li> <li>Mieux connaître les enjeux environnementaux sur les espaces pastoraux</li> </ul>
<b>Action 4 : Animation du Plan Pastoral du Parc des Monts d'Ardèche</b>	
4.1 Animer le plan pastoral	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le PPT sur son territoire</li> <li>Mettre en œuvre et assurer le suivi du PPT</li> <li>Évaluer le plan pastoral</li> </ul>

## b) Synthèse des fiches actions

### Axe 1 : Équiper et aménager les surfaces pastorales

Actions	Objectifs	Descriptif de l'action
<b>1.1 Equiper et aménager les espaces pastoraux</b>	Dégager de nouvelles surfaces pastorales par ouverture de milieux embroussaillés Lutter contre la fermeture des milieux	Réaliser des opérations d'ouvertures
	Faciliter le travail des agriculteurs Améliorer le bien être des animaux Mieux valoriser la ressource Limiter l'abandon des surfaces pastorales Faciliter le partage de l'espace, la conciliation des usages	Soutenir d'acquisition de parcs de tri et couloirs de contention, cabanes pastorales, clôtures, postes électriques, points d'eau, pistes d'accès, passages canadiens et portillons, équipements de franchissement de clôtures ... Soutenir les prestations de services pour tout aménagement pastoral Mise en place de panneaux d'information sur les espaces pastoraux Mettre en place des équipements pour limiter la circulation motorisée sur les milieux remarquables



## Axe 2 : Accompagnement technique des éleveurs et des projets pastoraux

	Objectifs	Descriptif de l'action
<b>2.1 Organiser le foncier pastoral</b>	Sécuriser l'utilisation du foncier dans le temps	Encourager les projets de restructuration foncière, la signature de contrats de location
		Mettre à jour de l'arrêté préfectoral sur les conventions pluri-annuelles de pâturage suite à la loi Montagne
		Créer des associations foncières pastorales
		Organiser de l'animation foncière auprès des propriétaires
		Réaliser la promotion des conventions pluriannuelles de pâturage : informer, renseigner, accompagner les propriétaires et les exploitants lors de la signature de conventions de pâturage, diffusion de plaquettes sur les CPP et du modèle de convention
	Mobiliser le foncier pour favoriser et conforter de nouvelles installations	Analyser les causes d'abandon des zones pastorales abandonnées recensées dans l'enquête pastorale
		Sensibiliser les élus locaux à la problématique foncière
		Rencontrer les communes possédant du foncier pastoral (communes du Plateau Ardéchois possédant des communaux ou des sectionnaux non exploités)
	Limiter l'embroussaillage et la perte de foncier agricole	Réaliser des diagnostics fonciers
		Assurer le maintien du pâturage lors des départs en retraite : mise en relation des personnes cherchant du foncier avec les cédants
Mettre en place une bourse aux pâturages disponibles.		
	Développer la transhumance et la prise en pension d'animaux pour mieux exploiter les surfaces pastorales et ainsi réduire l'embroussaillage	
<b>2.2 Structurer les éleveurs en collectif</b>	Développer une structuration collective du pastoralisme pour faire émerger des projets pastoraux	Créer une à deux association(s) pastorale(s) sur la Montagne Ardéchoise
		Améliorer le fonctionnement d'associations pastorales existantes pour pérenniser leur action
		Accompagner et animer les associations pastorales
		Accompagner les 2 estives collectives vers une professionnalisation de leur fonctionnement : tenue d'AG réglementaire, rédaction de règlement intérieur et sanitaire, amélioration le fonctionnement interne et la prise de décision...
		Sécuriser la gestion fiscale des associations pastorales : rédiger un mémo fiscal (TVA / IS/ taxe ADAR)
		Organiser des visites, des échanges techniques, inciter aux achats en commun et à la mise en place de commandes groupées
		Promouvoir et organiser le mélange de troupeaux dans les vallées où la garde est répandue
<b>2.3 Oeuvrer pour une gestion pastorale optimale</b>	Améliorer l'autonomie fourragère des exploitations en exploitant et valorisant mieux les espaces pastoraux dont les châtaigneraies, myrtilleiaies, landes à callunes, sous-bois, zones humides, ripisylves...	Réaliser des appuis techniques et des formations à la gestion pastorale
		Mise en place de groupes d'échanges sur la gestion pastorale
		Participation à la mise en place d'un outil d'auto-diagnostic des parcours (projet MOH2)
		Accompagner les éleveurs dans les choix des équipements et travaux pastoraux
		Etudier les coûts de production en élevage ovin sur les Monts d'Ardèche pour chiffrer le poids économique des espaces pastoraux dans les systèmes de production
		Étudier et promouvoir l'intérêt du pastoralisme dans les châtaigneraies, les myrtilleiaies et les sous bois.
		Faciliter les chantiers de développement du sylvopastoralisme, d'entretien de la châtaigneraie, des sous bois
		Former les éleveurs aux spécificités de leurs milieux pastoraux
		Inciter les éleveurs à réhabiliter leurs espaces pastoraux
	Maintenir ouverts les espaces pastoraux	Participer au fonctionnement de la cellule brûlage dirigé et améliorer le dispositif
		Donner un avis sur les opérations d'ouverture
		Mettre en place un protocole de suivi des broyages et des brûlages et valorisation des résultats du suivi par des fiches techniques
		Expérimenter des méthodes respectueuses de l'environnement pour lutter contre les plantes invasives (fougères, ambrosies, renouée du Japon...)
	Travailler en partenariat avec les ACCA pour ouvrir et maintenir ouverts des milieux	

### Axe 3 : Multiusage, environnement, pastoralisme

	Objectifs	Descriptif de l'action
<b>3.1 Communiquer / sensibiliser sur l'activité pastorale</b>	Faciliter le partage de l'espace par une meilleure communication sur l'activité pastorale	Communiquer auprès des usagers sur le rôle de l'activité pastorale et le travail des éleveurs, sensibiliser les pratiquants au respect des milieux pastoraux, des troupeaux et de l'activité agricole (notamment les pratiquants de loisirs motorisés).
		Informier du risque de nuisances des chiens sur les troupeaux.
		Sensibiliser les usagers à la présence de chiens de protection
		Soutenir et participer aux événementiels de promotion du pastoralisme
		Organiser des journées de communication auprès du public scolaire (écoles primaires et collège)
		Promouvoir les opportunités offertes aux collectivités territoriales par le plan pastoral pour mettre en place des dispositifs de franchissement de clôture et de la signalétique.
		Organiser les journées de l'association française du pastoralisme en Ardèche et participer aux journées annuelles dans les autres départements
		Organiser des rencontres annuelles départementales sur le pastoralisme
		Participer à la médiation en cas de conflits d'usages sur les espaces pastoraux
		Informier les propriétaires et les éleveurs sur les responsabilités en cas d'accidents sur les espaces pastoraux
	Accompagner le lycée agricole d'Aubenas à la mise en place d'un module sur le pastoralisme	
	Valoriser les produits issus de l'activité pastorale	Mettre en place des signes de qualité valorisant les produits de l'activité pastorale
		Développer l'image transhumance / pastoralisme pour accompagner l'émergence d'une filière Agneau de l'Ardèche
		Fédérer les événementiels autour du pastoralisme
	Promouvoir et valoriser le rôle du pastoralisme dans la protection de l'environnement	Mettre en avant le rôle du pastoralisme et des éleveurs pour la préservation des milieux
Promouvoir le pastoralisme comme moyen de prévention des incendies		
Étudier l'opportunité de mettre en place un concours « parcours fleuris » → dialogue et échanges entre les divers acteurs intervenant sur les espaces pastoraux		
Sensibiliser / former les chargés de mission « environnement » aux enjeux pastoraux et sensibiliser les techniciens pastoraux aux enjeux environnementaux		
<b>3.2 Assurer l'interface entre enjeux environnementaux et enjeux pastoraux</b>	Prévenir les risques de prédation	Organiser des formations « chien de protection »
		Mettre en place et tenir à jour une base de données sur les chiens de protection, mettre en relation les éleveurs
		Renseigner et informer les éleveurs sur la situation de la prédation par le loup sur le département
	Protéger les milieux pastoraux	Former et sensibiliser les éleveurs à des pratiques d'élevage respectueuses des milieux
		Protéger lors de travaux PPT (notamment aménagement de points d'eau) la ressource en eau
		Utiliser le pastoralisme comme un moyen de lutte contre les incendies (par le pâturage, les pistes, le débroussaillage...) → test pour entretien de coupures de combustibles par un troupeau / mise en place d'un partenariat entre éleveurs / SDIS
		Valoriser la biodiversité des espaces pastoraux en tant que ressource pastorale / porter à connaissance de la biodiversité naturelle des espaces pastoraux
	Mieux connaître les enjeux environnementaux sur les espaces pastoraux	Evaluer et accompagner les changements de pratiques pastorales réalisées dans le cadre des MAEC
		Mobiliser les travaux de recherche sur les thématiques pastorales ( exemple : qualités nutritionnelles et organoleptiques de la viande d'agneaux des Monts d'Ardèche)
		Étudier les adaptations des systèmes pastoraux face aux changements climatiques (espèces, races, pratiques...)
		Travailler sur la valeur pastorale des zones humides (acquisition de références)
		Mener une étude sur la biodiversité des coprophages en lien avec les pratiques sanitaires des éleveurs

## c) Fiches actions du programme 2018-2023

### Action 1 : Équiper et aménager les surfaces pastorales

**Objectifs :** Équiper et aménager les parcours pour :

- ✔ Faciliter le travail des agriculteurs
- ✔ Améliorer le bien être des animaux
- ✔ Valoriser davantage la ressource
- ✔ Limiter l'abandon des surfaces pastorales
- ✔ Dégager de nouvelles surfaces pastorales par ouverture de milieux embroussaillés,
- ✔ Lutter contre la fermeture des milieux
- ✔ Faciliter le partage de l'espace et la conciliation des usages

**Coordonnée par :** Parc des Monts d'Ardèche et Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

**Mis en œuvre par :** associations pastorales, groupements pastoraux, communes, communautés de communes, syndicats mixtes, associations foncières pastorales autorisées, ONF ...

#### Description de l'action :

- Acquisition d'équipements de contention, fixe ou mobile : barrière de contention, parc de contention, couloir, cage de contention, cage de retournement, kits de parage...
- Ne sont pas éligibles : les cornadis, les râteliers, l'aménagement de l'intérieur des bâtiments ou l'aménagement d'un parc de contention à proximité des bâtiments d'élevage, les bascules et cages de pesée.
- Acquisition, construction, aménagement, rénovation de cabanes ou abris temporaires pour loger les bergers
- Acquisition de matériels et prestations pour la réalisation de clôtures, électriques ou grillage, fixe ou mobile, matériels associés (postes électriques, secteurs, portes d'entrée de parcs, portillons sur chemin de randonnées, passages canadiens). Le barbelé n'est pas éligible.
- Création d'accès ou rénovation d'accès aux espaces pastoraux, mise en place de renvois d'eau, de buses ou tout autre matériels assurant la pérennité de l'ouvrage. Pente maximale de 10 % par tronçon de 100 m.
- Aménagements de points d'eau et acquisition d'équipements pour l'abreuvement des troupeaux : tonne à eau, impluvium, lac collinaire, citerne, forage, captages...
- Prestation pour ouverture de milieux embroussaillés (ouverture mécanique ou manuelle). L'entretien de surfaces de l'exploitation n'est pas éligible. Les parcelles à ouvrir doivent être totalement fermées et ne pas être incluses dans le parcellaire de l'exploitation (hors PAC) ou être déclarées à la PAC en + de 80 % d'éléments non admissibles.
- Mise en place d'équipements de multi-usage : panneaux d'information ou de sensibilisation, équipements de franchissement de clôtures, portillons, chicanes...
- Équipements pour limiter la circulation de véhicules motorisés

**Indicateurs de résultats :**

Indicateurs de résultats	Valeur-cible
Nombre d'éleveurs bénéficiaires du PPT	180 à 200
Nombre d'ha ouverts	150
Nombre de km de clôtures posées	150 à 200 km
Nombre d'aménagements de points d'eau	20
Nombre d'exploitations bénéficiant de matériels de contention grâce au PPT	50
Nombre d'ha pastoraux desservis par les travaux de pistes	30 à 50 ha / an

## Action 2 : Accompagner techniquement les éleveurs et les projets pastoraux

### **Objectifs :**

- ✔ Sécuriser l'utilisation du foncier dans le temps
- ✔ Mobiliser du foncier pour conforter les exploitations en place ou les installations
- ✔ Limiter l'embroussaillage et la perte de foncier agricole
- ✔ Développer une structuration collective des éleveurs pour faire émerger des projets pastoraux
- ✔ Améliorer l'autonomie fourragère des exploitations en exploitant et valorisant mieux les espaces pastoraux dont les châtaigneraies, myrtilleiraies, landes à callunes, sous-bois, zones humides, ripisylves...
- ✔ Maintenir ouverts les espaces pastoraux

**Coordonné par :** Parc des Monts d'Ardèche et Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

**Mis en œuvre par :** Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Parc des Monts d'Ardèche, collectivités territoriales, CEN, syndicats ou associations ...

### **Description de l'action :**

#### Organiser le foncier pastoral

- Encourager les projets de restructuration foncière, organiser de l'animation foncière, créer des associations foncières pastorales
- Réaliser la promotion des conventions pluri-annuelles de pâturage
- Analyser les causes d'abandon des zones pastorales abandonnées recensées dans l'enquête pastorale
- Sensibiliser les élus locaux à la problématique foncière, rencontrer les communes possédant du foncier
- Réaliser des diagnostics fonciers
- Mettre en place une bourse aux pâturages disponibles
- Développer la transhumance et la prise en pension pour mieux exploiter les surfaces pastorales et ainsi réduire l'embroussaillage

#### Structurer les éleveurs en collectif

- Créer un ou deux associations pastorales sur la Montagne Ardéchoise
- Accompagner et animer les associations pastorales
- Accompagner les 2 estives collectives vers une professionnalisation de leur fonctionnement
- Sécuriser la gestion fiscale des associations
- Organiser des visites et des échanges techniques entre éleveurs
- Promouvoir et organiser le mélange de troupeaux dans les vallées où la garde est répandue

#### Œuvrer pour une gestion pastorale optimale

- Réaliser des appuis techniques et des formations à la gestion pastorale
- Accompagner les éleveurs dans le choix des équipements et travaux pastoraux
- Étudier les coûts de production en élevage ovin sur les Monts d'Ardèche pour évaluer le poids économique des espaces pastoraux dans les systèmes de production
- Participer au fonctionnement de la cellule brûlage dirigé et améliorer le dispositif
- Donner un avis sur les opérations d'ouverture
- Mettre en place un protocole de suivis des broyages et des brûlages et valoriser les résultats du suivi par des fiches techniques

- Expérimenter des méthodes respectueuses de l'environnement pour lutter contre les plantes invasives (fougères, ambrosies, renouée du Japon...)
- Travailler en partenariat avec les ACCA pour ouvrir et maintenir ouverts des milieux
- Étudier et promouvoir l'intérêt du pastoralisme dans les châtaigneraies, les myrtilleues et les sous-bois.
- Faciliter les chantiers de développement du sylvopastoralisme, d'entretien de la châtaigneraie, des sous-bois
- Former les éleveurs aux spécificités de leurs milieux pastoraux
- Inciter les éleveurs à réhabiliter leurs espaces pastoraux

**Indicateurs de résultats :**

<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Valeur-cible</b>
Nombre de secteurs remis en pâturages suite à un travail foncier	5
Nombre d'adhérents aux associations pastorales de la montagne	60
Nombre d'agriculteurs formés à la gestion pastorale	50
Nombre de chantiers de brûlage dirigé réalisés	40
Nombre de communes accompagnées en vue d'une reconquête pastorale	10

## Action 3 : Multiusage, environnement et pastoralisme

### Objectifs :

- ✔ Faciliter le partage de l'espace par une meilleure communication sur l'activité pastorale
- ✔ Valoriser les produits issus de l'activité pastorale
- ✔ Promouvoir et valoriser le rôle du pastoralisme dans la protection de l'environnement
- ✔ Prévenir les risques de prédation
- ✔ Protéger les milieux pastoraux

**Coordonné par :** Parc des Monts d'Ardèche et Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

**Mis en œuvre par :** Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Parc des Monts d'Ardèche, collectivités territoriales, Syndicats et associations agricoles, associations culturelles, Comité départementale de la Randonnée pédestre, syndicats mixtes...

### Description de l'action :

#### Communiquer / sensibiliser sur l'activité pastorale

- Communiquer auprès des usagers sur le rôle de l'activité pastorale et le travail des éleveurs, sensibiliser les pratiquants au respect des milieux pastoraux, des troupeaux et de l'activité agricole (notamment les pratiquants de loisirs motorisés).
- Informer du risque de nuisances des chiens sur les troupeaux. Sensibiliser les usagers à la présence de chiens de protection"
- Soutenir et participer aux événementiels de promotion du pastoralisme
- Fédérer les événementiels autour du pastoralisme
- Organiser des journées de communication auprès du public scolaire (écoles primaires et collège)
- Promouvoir les opportunités offertes aux collectivités territoriales par le plan pastoral pour mettre en place des dispositifs de franchissement de clôture et de la signalétique.
- Organiser les journées de l'association française du pastoralisme en Ardèche et participer aux journées annuelles dans les autres départements
- Organiser des rencontres annuelles départementales sur le pastoralisme
- Participer à la médiation en cas de conflits d'usages sur les espaces pastoraux
- Informer les propriétaires et les éleveurs sur les responsabilités en cas d'accidents sur les espaces pastoraux
- Accompagner le lycée agricole d'Aubenas à la mise en place d'un module sur le pastoralisme
- Mettre en place des signes de qualité valorisant les produits de l'activité pastorale
- Développer l'image transhumance / pastoralisme pour accompagner l'émergence d'une filière Agneau de l'Ardèche

#### Assurer l'interface entre enjeux environnementaux et enjeux pastoraux

- Mettre en avant le rôle du pastoralisme et des éleveurs pour la préservation des milieux
- Promouvoir le pastoralisme comme moyen de prévention des incendies
- Étudier l'opportunité de mettre en place un concours « parcours fleuris » → dialogue et échanges entre les divers acteurs intervenant sur les espaces pastoraux
- Sensibiliser / former les chargés de mission « environnement » aux enjeux pastoraux et sensibiliser les techniciens pastoraux aux enjeux environnementaux
- Organiser des formations « chien de protection »
- Mettre en place et tenir à jour une base de données sur les chiens de protection, mettre en

relation les éleveurs

- Renseigner et informer les éleveurs sur la situation de la prédation par le loup sur le département
- Former et sensibiliser les éleveurs à des pratiques d'élevage respectueuses des milieux
- Protéger, lors de travaux PPT (notamment aménagement de points d'eau), la ressource en eau
- Utiliser le pastoralisme comme un moyen de lutte contre les incendies (par le pâturage, les pistes, le débroussaillage...) → test pour entretien de coupures de combustibles par un troupeau / mise en place d'un partenariat entre éleveurs / SDIS
- Valoriser la biodiversité des espaces pastoraux en tant que ressource pastorale / porter à connaissance de la biodiversité naturelle des espaces pastoraux
- Évaluer et accompagner les changements de pratiques pastorales réalisées dans le cadre des MAEC
- Mobiliser les travaux de recherche sur les thématiques pastorales (exemple : qualités nutritionnelles et organoleptiques de la viande d'agneaux des Monts d'Ardèche)
- Étudier les adaptations des systèmes pastoraux face aux changements climatiques (espèces, races, pratiques...)
- Travailler sur la valeur pastorale des zones humides (acquisition de références)
- Mener une étude sur la biodiversité des coprophages en lien avec les pratiques sanitaires des éleveurs

### **Indicateurs de résultats**

Indicateurs de résultats	Valeur-cible
Nombre de journées de sensibilisation auprès du public scolaire	5 / an
Nombre de participants aux journées de l'AFP	80
Nombre de participants aux journées départementales sur le pastoralisme	30 / an
Nombres de techniciens pastoraux et environnementaux présents aux journées d'échanges	15
Nombre de participants aux formations chien de protection	30

## Action 4 : Animer le plan pastoral

### **Objectifs :**

-  Promouvoir le PPT sur l'ensemble de son territoire
-  Mettre en œuvre et assurer le suivi du PPT
-  Évaluer le plan pastoral

**Coordonné par :** Parc des Monts d'Ardèche

**Mis en œuvre par :** Parc des Monts d'Ardèche en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche,

### **Description de l'action :**

-  Organiser et animer les comités de pilotage
-  Organiser et animer les comités techniques
-  Mobiliser les communautés de communes pour un partenariat actif
-  Développer des actions de communication pour valoriser les résultats du PPT
-  Etre l'interlocuteur des financeurs
-  Instruire les dossiers de demandes de subvention
-  Définir une programmation annuelle des actions et suivre leur mise en œuvre
-  Assurer le suivi financier du plan, la gestion de l'enveloppe et réaliser des avenants le cas échéant
-  Évaluer le PPT : synthèse annuelle, bilan à mi-parcours, bilan final

### **Indicateurs de résultats**

<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Valeur-cible</b>
Fréquence de mobilisation du COPIL	2 / an
Nombre de communautés de communes du territoire mobilisées dans la gouvernance du PPT	80 %
Consommation de l'enveloppe financière	100 %
Bilan d'activité annuel	1 / an

## II. Plan de financement prévisionnel

Axes	Section	Maître d'ouvrage	Besoins identifiés /Montant de l'action	Montant des aides sollicitées	Part Région	Part FEADER	Part Département / Communautés de communes	Autofinancement
Axe 1 : Aménager et équiper les espaces pastoraux	I	Agriculteurs, communes et CdC	2 100 000	1 460 000	580 000	730 000	150 000	640 000
Axe 2 : Accompagner les éleveurs et les projets pastoraux	F	Chambre d'agriculture	261 000	132 600	80 820	51 780		128 400
Axe 3 : Multi usage, environnement, pastoralisme	F	Chambre d'agriculture, associations environnementales	139 000	66 720	33 360	33 360		72 280
Animation du PPT	F	Chambre d'Agriculture et PNR	100 000	56 000	56 000	0		44 000
<b>Total</b>			<b>2 600 000</b>	<b>1 715 320</b>	<b>750 180</b>	<b>815 140</b>	<b>150 000</b>	<b>884 680</b>

		Maîtrise d'ouvrage	Besoins identifiés / Montant de l'action	Montant des aides sollicitées	Part Région	Part FEADER	Part Département / Communautés de communes	Autofinancement
Action 1: Travaux et équipements	I	Agriculteurs, communes, Cdc	2 100 000	1 460 000	580 000	730 000	150 000	640 000
Action 2 : Foncier	F	CA07	61 000	36 600	18 300	18 300		24 400
Action 3 : organisation éleveurs	F	CA07	60 500	29 040	29 040	0		31 460
Action 4 : gestion pastorale	F	CA07	139 500	66 960	33 480	33 480		72 540
Action 5 : communication et multi usage	F	CA07, syndicat ovin, associations rando	99 000	47 520	23 760	23 760		51 480
Action 6 : pasto et environnement	F	CA07, PNR, associations environnementales	40 000	19 200	9 600	9 600		20 800
Animation du PPT	F	CA07 et PNR	100 000	56 000	56 000	0		44 000
<b>Total</b>			<b>2 600 000</b>	<b>1 715 320</b>	<b>750 180</b>	<b>815 140</b>	<b>150 000</b>	<b>884 680</b>

% animation PPT (< 8 %)		7,46
% fonctionnement (< 30 %)		29,34

## Annexes

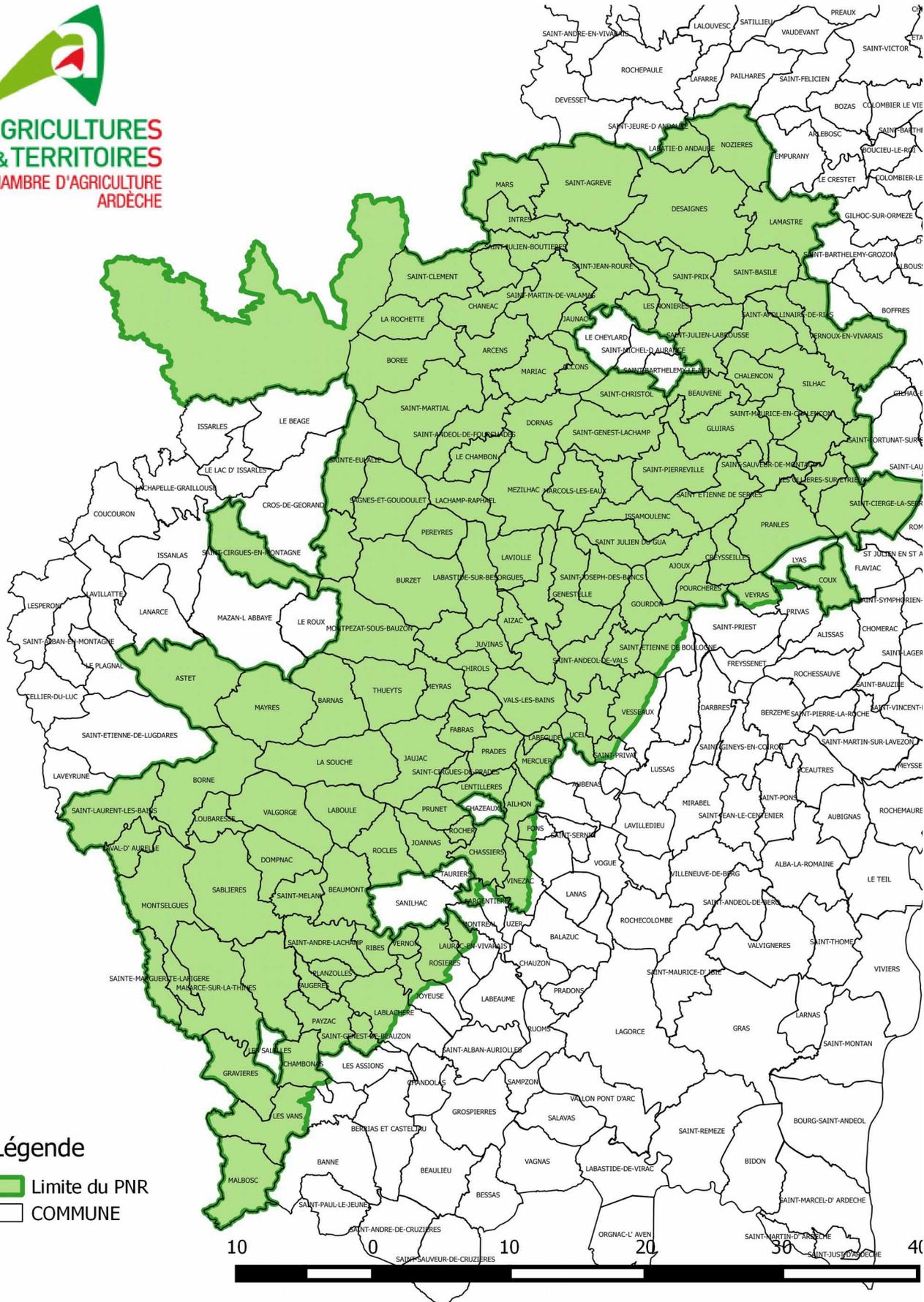
## Table des matières

Annexe 1 : Périmètre du plan pastoral du Parc des Monts d'Ardèche 2011-2016.....	2
Annexe 2 : Limite du Parc des Monts d'Ardèche au 15 novembre 2017.....	3
Annexe 3 : Carte du PAEC Pentes et montagnes d'Ardèche.....	4
Annexe 4 : Carte des communautés de communes du PNR des Monts d'Ardèche.....	5
Annexe 5 : Périmètre du plan pastoral des Monts d'Ardèche 2018-2023.....	6
Annexe 6 : Liste des communes du plan pastoral des Monts d'Ardèche.....	7
Annexe 7 : Données quantitatives sur les élevages du périmètre PPT.....	11
Annexe 8 : Carte des sites Natura 2000 sur le périmètre PPT en Ardèche.....	13
Annexe 9 : Principaux résultats de l'enquête pastorale à l'échelle du nouveau PPT.....	14
Annexe 10 : Carte des zones et unités pastorales sur le territoire PPT.....	15

# Annexe 1 : Périmètre du plan pastoral du Parc des Monts d'Ardèche 2011-2016

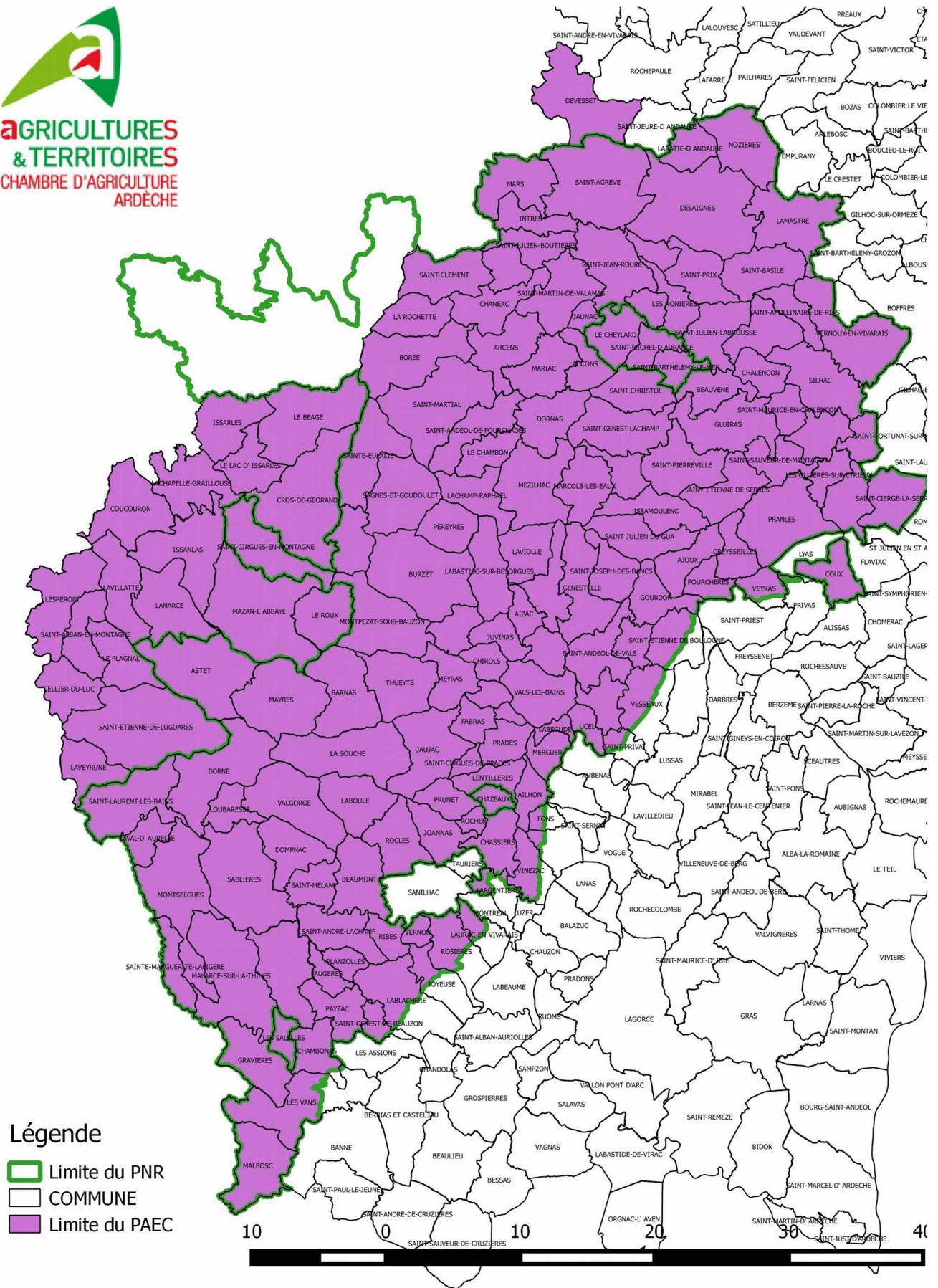


## Annexe 2 : Limite du Parc des Monts d'Ardèche au 15 novembre 2017

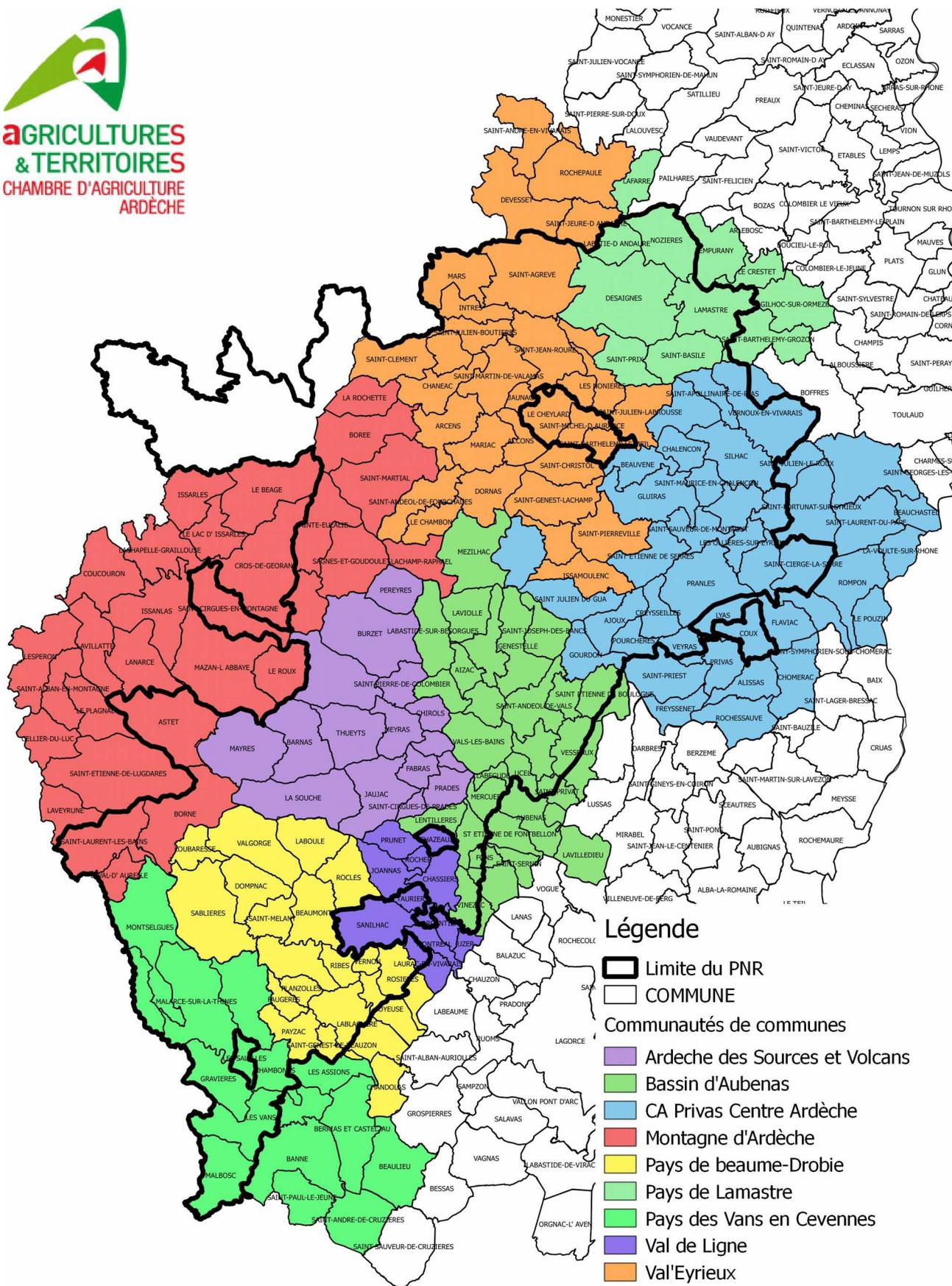


Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes du Roux, du Béage, de Mazan l'Abbaye et de Cros de Géorand ont intégré le PNR

## Annexe 3 : Carte du PAEC Pentes et montagnes d'Ardèche



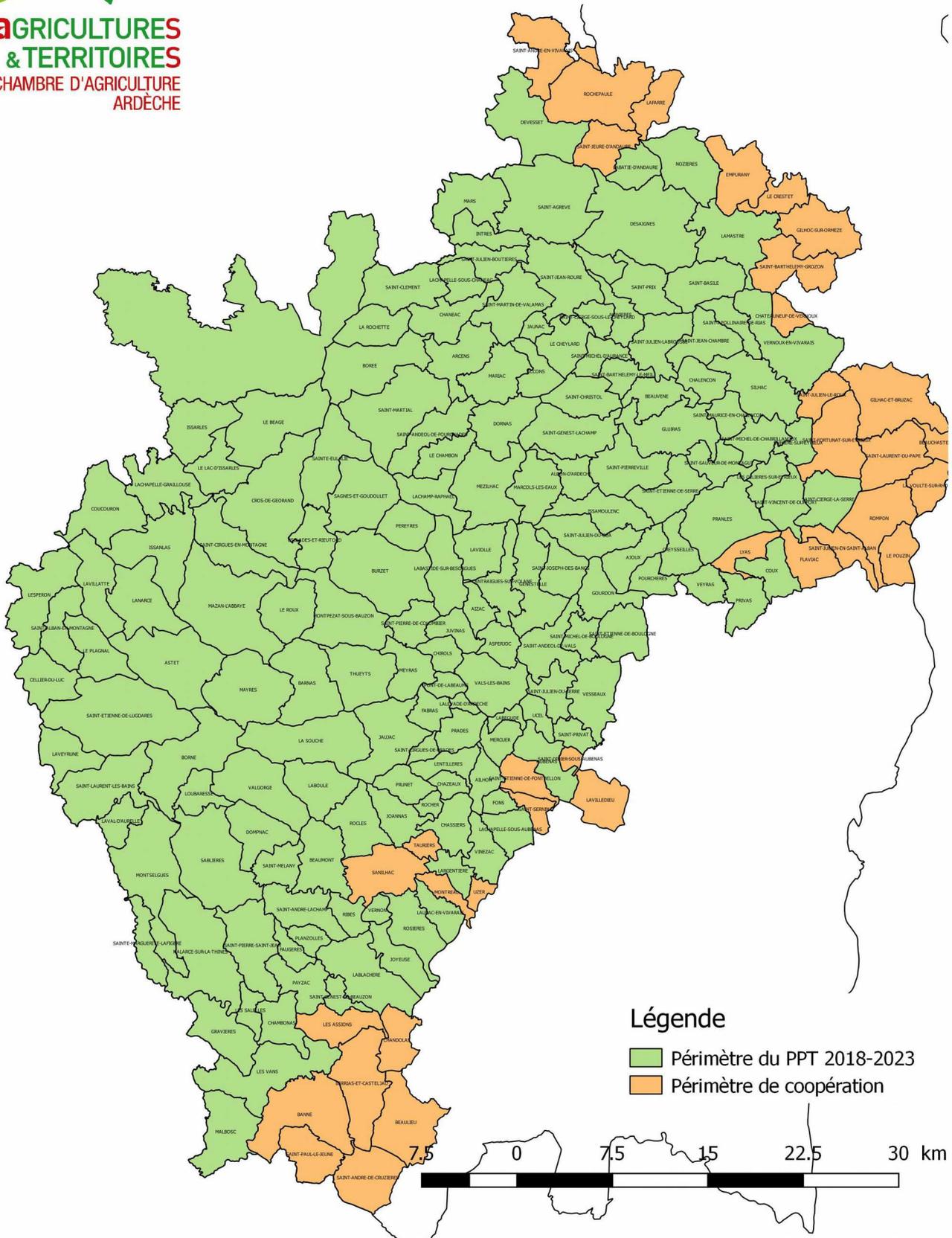
# Annexe 4 : Carte des communautés de communes du PNR des Monts d'Ardèche



**Annexe 5 : Périmètre du plan pastoral des Monts d'Ardèche 2018-2023**



**Périmètre du PPT des Monts d'Ardèche  
2018 - 2023**



## Annexe 6 : Liste des communes du plan pastoral des Monts d'Ardèche

N° INSEE	Communes	Communes du PNR au 1/01/2018	Communes intégrées au PAEC	Enclaves du PNR	Communes du périmètre de coopération
07001	ACCONS	X			
07002	AILHON	X			
07003	AIZAC	X			
07004	AJOUX	X			
07006	ALBON-D'ARDECHE	X			
07011	ANTRAIQUES-SUR-VOLANE	X			
07012	ARCENS	X			
07016	ASPERJOC	X			
07017	LES ASSIONS				X
07018	ASTET	X			
07019	AUBENAS	X			
07024	BANNE				x
07025	BARNAS	X			
07026	LE BEAGE	X			
07027	BEAUCHASTEL				x
07028	BEAULIEU				x
07029	BEAUMONT	X			
07030	BEAUVENE	X			
07031	BERRIAS-ET-CASTELJAU				x
07037	BOREE	X			
07038	BORNE	X			
07045	BURZET	X			
07047	CELLIER-DU-LUC				x
07048	CHALENCON	X			
07049	LE CHAMBON	X			
07050	CHAMBONAS	X			
07053	CHANDOLAS				x
07054	CHANEAC	X			
07058	CHASSIERS	X			
07060	CHATEAUNEUF-DE-VERNOUX				x
07098	GOURDON	X			
07100	GRAVIERES	X			
07062	CHAZEAX			X	
07064	LE CHEYLARD			X	
07065	CHIROLS	X			
07071	COUCOURON		X		
07072	COUX	X			
07073	LE CRESTET				X
07074	CREYSSELLES	X			
07075	CROS-DE-GEORAND	X			
07079	DESAIGNES	X			
07080	DEVESSET		X		
07081	DOMPNAC	X			
07082	DORNAS	X			
07083	DUNIERE-SUR-EYRIEUX	X			
07085	EMPURANY				X
07087	FABRAS	X			
07088	FAUGERES	X			
07091	FONS	X			
07093	GENESTELLE	X			
07094	GILHAC-ET-BRUZAC				X
07095	GILHOC-SUR-ORMEZE				X
07096	GLUIRAS	X			

N° INSEE	Communes	Communes du PNR au 1/01/2018	Communes intégrées au PAEC	Enclaves du PNR	Communes du périmètre de coopération
07103	INTRES	X			
07104	ISSAMOULENC	X			
07105	ISSANLAS		X		
07106	ISSARLES		X		
07107	JAUJAC	X			
07108	JAUNAC	X			
07109	JOANNAS	X			
07110	JOYEUSE	X			
07111	JUVINAS	X			
07112	LABASTIDE-SUR-BESORGUES	X			
07114	LABATIE-D'ANDAURE	X			
07116	LABEGUDE	X			
07117	LABLACHERE	X			
07118	LABOULE	X			
07119	LE LAC-D'ISSARLES		X		
07120	LACHAMP-RAPHAEL	X			
07121	LACHAPELLE-GRAILLOUSE		X		
07122	LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS	X			
07123	LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC	X			
07124	LAFARRE				X
07127	LALEVADE-D'ARDECHE	X			
07129	LAMASTRE	X			
07130	LANARCE		X		
07132	LARGENTIERE	X			
07134	LAURAC-EN-VIVARAIS	X			
07135	LAVAL-D'AURELLE	X			
07295	SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	X			
07136	LAVEYRUNE		X		
07137	LAVILLATTE		X		
07138	LAVILLEDIEU				X
07139	LAVIOLLE	X			
07141	LENTILLERES	X			
07142	LESPERON		X		
07336	VERNON	X			
07144	LOUBARESSE	X			
07146	LYAS				X
07147	MALARCE-SUR-LA-THINES	X			
07148	MALBOSC	X			
07149	MARCOLS-LES-EAUX	X			
07150	MARIAC	X			
07151	MARS	X			
07153	MAYRES	X			
07154	MAZAN-L'ABBAYE	X			
07155	MERCUER	X			
07156	MEYRAS	X			
07158	MEZILHAC	X			
07161	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	X			
07162	MONTREAL				X
07163	MONTSELGUES	X			
07165	NONIERES	X			
07166	NOZIERES	X			
07167	LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX	X			
07171	PAYZAC	X			
07173	PEREYRES	X			
07175	LE PLAGNAL		X		
07176	PLANZOLLES	X			

N° INSEE	Communes	Communes du PNR au 1/01/2018	Communes intégrées au PAEC	Enclaves du PNR	Communes du périmètre de coopération
07178	PONT-DE-LABEAUME	X			
07179	POURCHERES	X			
07181	LE POUZIN				X
07182	PRADES	X			
07184	PRANLES	X			
07186	PRIVAS	X			
07187	PRUNET	X			
07189	RIBES	X			
07192	ROCHEPAULE				X
07193	ROCHER	X			
07195	LA ROCHETTE	X			
07196	ROCLES	X			
07198	ROMPON				X
07199	ROSIERES	X			
07200	LE ROUX	X			
07202	SABLIERES	X			
07203	SAGNES-ET-GOUDOULET		X		
07204	SAINT-AGREVE	X			
07206	SAINT-ALBAN-EN-MONTAGNE		x		
07209	SAINT-ANDEOL-DE-FOURCHADES	X			
07210	SAINT-ANDEOL-DE-VALS	X			
07211	SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES				x
07212	SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS				X
07213	SAINT-ANDRE-LACHAMP	X			
07214	SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS	X			
07215	SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL			X	
07216	SAINT-BARTHELEMY-GROZON				X
07218	SAINT-BASILE	X			
07220	SAINT-CHRISTOL	X			
07221	SAINT-CIERGE-LA-SERRE	X			
07222	SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD	X			
07223	SAINT-CIRGUES-DE-PRADES	X			
07224	SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE	X			
07226	SAINT-CLEMENT	X			
07229	SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS				X
07230	SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE	X			
07231	SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON				X
07232	SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES		X		
07233	SAINT-ETIENNE-DE-SERRE	X			
07235	SAINTE-EULALIE	X			
07237	SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX				X
07238	SAINT-GENEST-DE-BEAUZON	X			
07239	SAINT-GENEST-LACHAMP	X			
07244	SAINT-JEAN-CHAMBRE	X			
07248	SAINT-JEAN-ROURE	X			
07249	SAINT-JEURE-D'ANDAURE				X
07251	SAINT-JOSEPH-DES-BANCS	X			
07252	SAINT-JULIEN-BOUTIERES	X			
07253	SAINT-JULIEN-DU-GUA	X			
07254	SAINT-JULIEN-DU-SERRE	X			
07255	SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN				X
07256	SAINT-JULIEN-LABROUSSE	X			
07257	SAINT-JULIEN-LE-ROUX				X
07261	SAINT-LAURENT-DU-PAPE				X

N° INSEE	Communes	Communes du PNR au 1/01/2018	Communes intégrées au PAEC	Enclaves du PNR	Communes du périmètre de coopération
07262	SAINT-LAURENT-LES-BAINS	X			
07266	SAINTE-MARGUERITE-LAFIGERE	X			
07267	SAINT-MARTIAL	X			
07269	SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS	X			
07274	SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON	X			
07275	SAINT-MELANY	X			
07276	SAINT-MICHEL-D'AURANCE			X	
07277	SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE	X			
07278	SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	X			
07280	SAINT-PAUL-LE-JEUNE				X
07282	SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER	X			
07284	SAINT-PIERRE-SAINT-JEAN	X			
07286	SAINT-PIERREVILLE	X			
07288	SAINT-PRIEST	X			
07289	SAINT-PRIVAT	X			
07290	SAINT-PRIX	X			
07296	SAINT-SERNIN				X
07303	SAINT-VINCENT-DE-DURFORT	X			
07305	LES SALELLES			X	
07307	SANILHAC				X
07314	SILHAC	X			
07315	LA SOUCHE	X			
07338	VERNOUX-EN-VIVARAIS	X			
07339	VESSEAUX	X			
07322	THUEYTS	X			
07325	UCEL	X			
07326	USCLADES-ET-RIEUTORD	X			
07327	UZER				x
07329	VALGORGE	X			
07331	VALS-LES-BAINS	X			
07334	LES VANS	X			
07340	VEYRAS	X			
07343	VINEZAC	X			
07349	LA VOULTE-SUR-RHONE				X
07318	TAURIERS				X
<b>Total sur l'Ardèche</b>	<b>198</b>	<b>144</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>35</b>

Communes de la Haute-Loire

FAY SUR LIGNON	X
CHAUDEYROLLES	X
LES ESTABLES	X
MOUDEYRES	X
FREYCENET LA CUCHE	X
PRESAILLES	X
LE MONESTIER SUR GAZELLE	X

Nombre de communes dans le périmètre PPT avec la Haute Loire

170

Nombre de communes avec le périmètre de coopération

205

## Annexe 7 : Données quantitatives sur les élevages du périmètre PPT

**PNR au 15/11/2017 sans la Haute-Loire + enclaves (Les Sallèles, Chazeaux, Le Cheylard, St Barthélémy le Meil, St Michel d'Aurance)**

	Nombre d'élevage	Effectifs totaux	Taille moyenne des troupeaux	% du périmètre total (élevage)	% du périmètre total (cheptel)
Brebis viande (+de 50)	196	32533	166	87,5	87,26
Brebis lait (+ de 30)	8	712	89	72,73	50,42
Chèvres (+ de 25)	75	7483	100	65,79	61,34
VA (+ de 5)	119	2341	20	54,34	49,43
VL (+ de 10)	19	616	32	17,27	19,64
<b>Total</b>	<b>417</b>				

Données de l'EDE au 31/07/2016

**Montagne (dont Cros de Géorand, le Béage, Le Roux et Mazan l'Abbaye) + Devesset = 18 communes**

	Nombre d'élevage	Effectifs totaux	Taille moyenne des troupeaux	% du périmètre total (élevage)	% du périmètre total (cheptel)
Brebis viande (+de 50)	14	2676	191,14	6,25	7,18
Brebis lait (+ de 30)	2	700	350	18,18	49,58
Chèvres (+ de 25)	11	627	57	9,65	5,14
VA (+ de 5)	83	2039	25	37,9	43,05
VL (+ de 10)	68	1875	28	61,82	59,79
<b>Total</b>	<b>178</b>			26,25	

Données de l'EDE au 31/07/2016

**Total PPT 2 : Montagne + PNR avec enclaves**

	Nombre d'élevage	Effectifs totaux	Taille moyenne des troupeaux	% du périmètre total (élevage)	% du périmètre total (cheptel)
Brebis viande (+de 50)	210	35209	168	93,75	94,44
Brebis lait (+ de 30)	10	1412	141,2	90,91	100
Chèvres (+ de 25)	86	8110	94	75,44	66,48
VA (+ de 5)	202	4380	22	92,24	92,48
VL (+ de 10)	87	2491	29	79,09	79,43
<b>Total</b>	<b>595</b>				

Données de l'EDE au 31/07/2016

**Périmètre de coopération (dont des éleveurs déjà engagés dans une association pastorale hors PNR)**

	Nombre d'élevage	Effectifs totaux	Taille moyenne des troupeaux	% du périmètre total (élevage)	% du périmètre total (cheptel)
Brebis viande (+de 50)	14	2074	148	6,25	5,56
Brebis lait (+ de 30)	1	xx	x	9,09	x
Chèvres (+ de 25)	28	4089	146	24,56	33,52
VA (+ de 5)	17	356	21	7,76	7,52
VL (+ de 10)	23	645	28	20,91	20,57
<b>Total</b>	<b>83</b>				

Données de l'EDE au 31/07/2016

**Total PPT + périmètre de coopération = périmètre total**

	Nombre d'élevage	Effectifs totaux	Taille moyenne des troupeaux
Brebis viande (+de 50)	224	37283	166
Brebis lait (+ de 30)	11	1412	128
Chèvres (+ de 25)	114	12199	107
VA (+ de 5)	219	4736	22
VL (+ de 10)	110	3136	29
<b>Total</b>	<b>678</b>		

Données de l'EDE au 31/07/2016

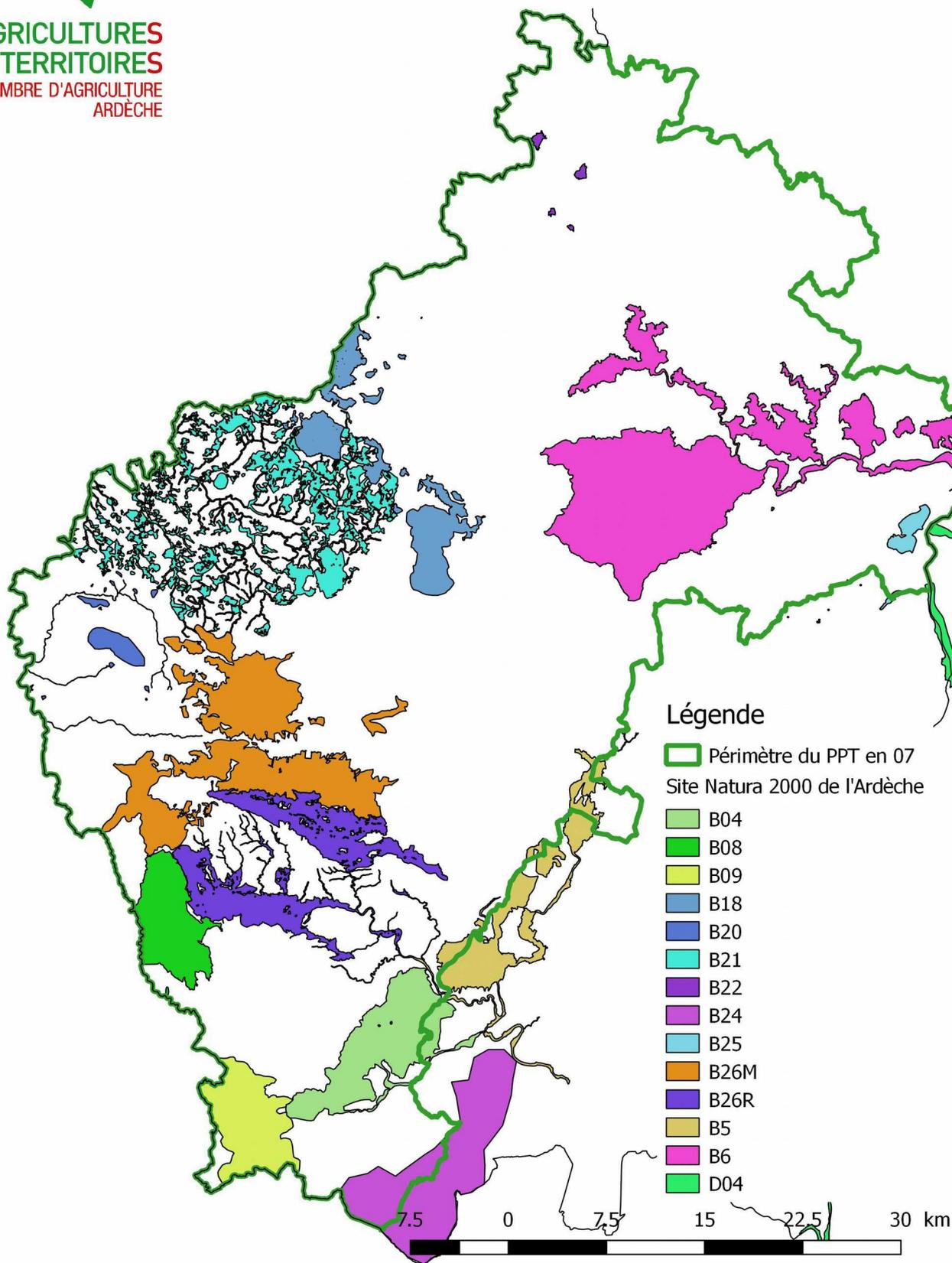
			Taille moyenne des troupeaux
Total Vaches	329	7872	24
Total brebis	235	38695	165

% de bovins viandes	66,57	60,16
% de bovins lait	33,43	39,84

## Annexe 8 : Carte des sites Natura 2000 sur le périmètre PPT en Ardèche



### Sites Natura 2000 compris dans le périmètre du PPT sur le département de l'Ardèche



## Annexe 9 : Principaux résultats de l'enquête pastorale à l'échelle du nouveau PPT

	PNR avec enclaves	Montagne + Devesset	Périmètre de coopération	Total	Total ZP et estives
Zones pastorales utilisées (ha)	45844	18568	8000	72412	74541
Estives ou unités pastorales utilisées (ha)	1329	730	70	2129	
Nombre de zones pastorales utilisées	785	193	139	1117	1149
Nombre d'unités pastorales utilisées	20	10	2	32	
Zones ou unités pastorales abandonnées (ha)	6163	420	2387	8970	
Nombre de zones pastorales abandonnées	97	13	22	132	

Unité pastorale = estive, utilisation d'été uniquement ; Zone pastorale = secteur utilisé à plusieurs saisons de l'année

	PNR avec enclaves	Montagne + Devesset	Périmètre de coopération	Moyenne
Utilisation dominante par des autres bovins*	37,7	73	29	42,72
Utilisation dominante par des vaches laitières	4	12,9	4,4	5,59
Utilisation dominante par des ovins allaitants	39	11	42	34,54
Utilisation dominante par des caprins laitiers	6,2	0,5	11	5,81
Utilisation dominante par des équins	12	2,6	13,1	10,51

Lecture : 37 % des zones pastorales du IPNR sont pâturées par des Autres bovins \*

\* Vaches allaitantes, génisses allaitantes ou laitières et vaches laitières tarées

Type de milieu dominant (% des ZP)	PNR avec enclaves	Montagne + Devesset	Périmètre de coopération	Moyenne
Landes	51	61	61	53,97
Bois	17	8,2	16,5	15,42
Herbe	27,5	29,5	19	26,79
Divers	4,2	2	3,6	3,75
Présence de châtaigniers (taillis ou vergers)	37	<2	17	28,38

Lecture : 51 % des zones pastorales du PNR sont composés majoritairement de landes

37 % des zones pastorales du PNR sont couvertes par des châtaigniers

		PNR avec enclaves	Montagne + Devesset	Périmètre de coopération	Moyenne
Type de propriété foncière dominante (% des ZP)	Privés	>97	83	>97	94,58
	Communal	<2	10,3	<1	2,95
	Autres (section, ONF)	<1	6,74	<1	1,91
Mode de faire valoir dominant (en % des ZP utilisées)	Propriété	51	42	36	47,58
	Bail rural	26,7	46	15	28,58
	Location verbale	20,5	6,4	36	19,99
	CPP	<1	0	5,5	1,32
	Autres	<1	5,8	7,5	2,57

Lecture : Plus de 97 % des zones pastorales du PNR sont composées de foncier majoritairement privé

## Annexe 10 : Carte des zones et unités pastorales sur le territoire PPT

